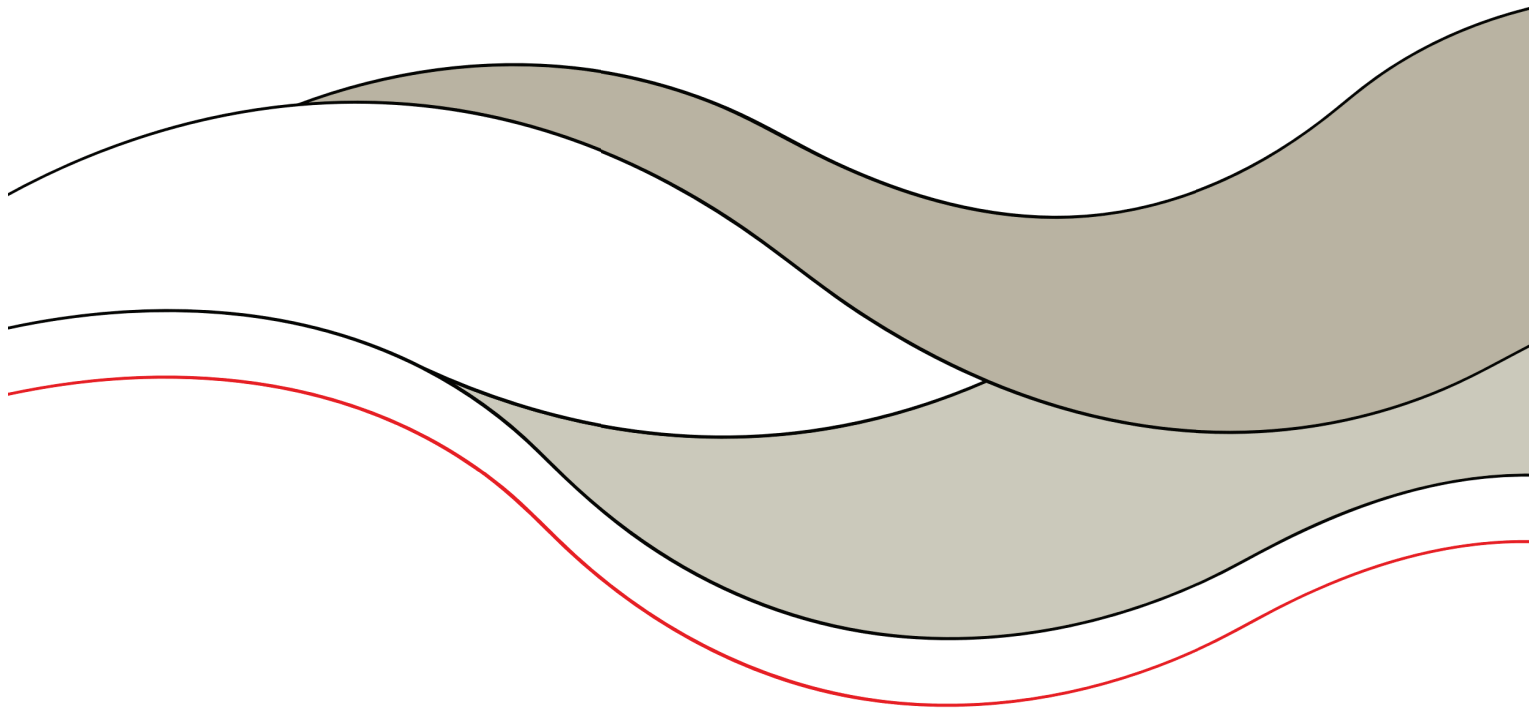


Rapport annuel 2024/2025

Rapport annuel et états financiers révisés
au 31 octobre 2025



**Fonds commun de placement de droit luxembourgeois
R.C.S. Luxembourg N° K 308**

UBS (Lux) Money Market Fund
UBS (Lux) Money Market Fund – AUD
UBS (Lux) Money Market Fund – CHF
UBS (Lux) Money Market Fund – EUR
UBS (Lux) Money Market Fund – GBP
UBS (Lux) Money Market Fund – USD

Sommaire

Catégories de placements et ISIN	2
Gestion et Administration	3
Caractéristiques du Fonds	4
Rapport d'audit	6
UBS (Lux) Money Market Fund	9
UBS (Lux) Money Market Fund – AUD	11
UBS (Lux) Money Market Fund – CHF	18
UBS (Lux) Money Market Fund – EUR	25
UBS (Lux) Money Market Fund – GBP	35
UBS (Lux) Money Market Fund – USD	42
Notes aux états financiers	54
Annexe 1 – Engagement global (non audité)	62
Annexe 2 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (non audité)	63
Annexe 3 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)	64
Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)	66

Restrictions de vente

Les parts de ce Fonds ne peuvent être offertes, vendues ou livrées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique.

Catégories de placements et ISIN

UBS (Lux) Money Market Fund –

AUD

K-1-acc	LU0395200446
P-acc	LU0066649970
Q-acc	LU0395200792
QL-acc	LU2630464126

CHF

F-acc	LU0454362921
INSTITUTIONAL-acc	LU2736384749
P-acc	LU0033502740
Q-acc	LU0395198954
QL-acc	LU2630463748
U-X-acc	LU0395200107

EUR

F-acc	LU0454363739
F-dist	LU2779842538
I-B-acc	LU0395206641
INSTITUTIONAL-acc	LU0395206054
I-X-acc	LU0395206724
K-1-acc	LU0395205759
P-acc	LU0006344922
PREMIER-acc	LU0395206484
P-dist	LU2856147595
Q-acc	LU0357613495
QL-acc	LU2630463821
U-X-acc	LU0395216871

GBP

F-acc	LU0454364034
K-1-acc	LU0395207458
P-acc	LU0006277635
Q-acc	LU0395207615
QL-acc	LU2630464043

USD

F-acc	LU0454364208
F-dist	LU0454364117
I-B-acc	LU0395210163
INSTITUTIONAL-acc (CAD hedged)	LU0395209405
INSTITUTIONAL-acc	LU2645238184
I-X-acc	LU0395210247
K-1-acc	LU0395209157
(HKD hedged) K-1-acc	LU2617975342
(RMB hedged) K-1-acc	LU2837250575
(SGD hedged) K-1-acc	LU2617975771
P-acc	LU0006277684
PREFERRED-acc (CAD hedged) P-acc	LU2498540348
(HKD hedged) P-acc	LU1397021822
(RMB hedged) P-acc	LU2617975268
(SGD hedged) P-acc	LU2837250658
Q-acc	LU2617975698
(CAD hedged) Q-acc	LU0357617645
(HKD hedged) Q-acc	LU1397022127
(RMB hedged) Q-acc	LU2617975185
(SGD hedged) Q-acc	LU2837250732
QL-acc	LU2617975425
(HKD hedged) QL-acc	LU2630463664
(RMB hedged) QL-acc	LU2654104483
(SGD hedged) QL-acc	LU2837250815
U-X-acc	LU2654104566
	LU0395210593

Gestion et Administration

Société de gestion

UBS Asset Management (Europe) S.A.
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 154 210

Conseil d'administration

Manuel Roller, Président
(depuis le 28 mars 2025)
Head Fund Management
UBS Asset Management Switzerland AG
Zurich, Suisse

Michael Kehl, Président
(jusqu'au 31 janvier 2025)
Head of Products
UBS Asset Management Switzerland AG
Zurich, Suisse

Ann-Charlotte Lawyer, Membre
Independent Non-Executive Director
Luxembourg, Luxembourg

Eugène Del Cioppo, Membre
Head White Labelling Solutions
UBS Fund Management (Switzerland) AG
Bâle, Suisse

Francesca Prym, Membre
CEO
UBS Asset Management (Europe) S.A.
Luxembourg, Luxembourg

Francesco Grana, Membre
(depuis le 29 octobre 2025)
Head of Global WM et Wholesale client coverage
Head of AM EMEA region
UBS Asset Management Switzerland AG
Zurich, Suisse

Giovanni Papini, Membre
(depuis le 29 octobre 2025)
Non-Executive Director
Arezzo, Italie

Gestionnaire de portefeuille

UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich

Dépositaire et Agent payeur central

UBS Europe SE, Luxembourg Branch
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

UCI Administrateur

Northern Trust Global Services SE
10, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange

Réviseur d'entreprises du Fonds

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg

Distribution en Suisse

Représentant
UBS Fund Management (Switzerland) AG
Aeschenvorstadt 1, CH-4051 Bâle

Agents payeurs
UBS Switzerland AG
Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich
et ses succursales en Suisse

Le prospectus, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels, ainsi que les modifications apportées au portefeuille-titres du fonds de placement cité dans la présente publication sont disponibles sans frais auprès d'UBS Switzerland AG, Boîte postale, CH-8001 Zurich ou d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, Boîte postale, CH-4002 Bâle.

Le prospectus, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels ainsi que les modifications apportées au portefeuille-titres du fonds de placement cité dans la présente publication sont disponibles sans frais auprès des distributeurs et au siège de la Société de gestion.

Caractéristiques du Fonds

UBS (Lux) Money Market Fund (ci-après le «Fonds») propose à l'investisseur différents compartiments («structure à compartiments multiples»), qui investissent chacun selon la politique de placement décrite dans le prospectus.

En tant que Fonds de placement ouvert juridiquement dépendant constitué sous la forme juridique d'un Fonds Commun de Placement (FPC), UBS (Lux) Money Market Fund est soumis à la partie I de la Loi de 2010, telle que modifiée.

Le mandat d'UBS Money Market Fund Management Company S.A. en tant que Société de gestion d'UBS (Lux) Money Market Fund a pris fin le 14 septembre 2010. Le 15 septembre 2010, UBS Asset Management (Europe) S.A. a pris en charge les fonctions de Société de gestion.

Le règlement de gestion a été publié au moyen d'une mention de dépôt pour la première fois le 19 novembre 1988 et, pour la dernière fois, le 6 juin 2022 dans le Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA). Le règlement de gestion du Fonds peut être modifié sous réserve des prescriptions légales. Toute modification est publiée au moyen d'une mention de dépôt dans le RESA et comme décrit ci-après dans la section «Rapports et publications périodiques». Le nouveau règlement de gestion entre en vigueur le jour de sa signature par la Société de gestion et le dépositaire. La version consolidée est déposée aux fins de consultation au Registre de Commerce et des Sociétés.

En tant que Fonds de placement, le Fonds n'a pas de personnalité juridique. L'actif net total d'un compartiment est la propriété indivisible de tous les porteurs de parts participants ayant les mêmes droits proportionnellement à leurs parts. Il est séparé de l'actif de la Société de gestion. Les actifs du Fonds sont gérés comme des actifs séparés de UBS Fund Management (Luxembourg) dans l'intérêt et pour le compte des porteurs de parts.

Le règlement de gestion permet à la Société de gestion de créer différents compartiments pour le Fonds ainsi que différentes catégories de parts avec des caractéristiques spécifiques au sein de ces compartiments. Le prospectus est mis à jour chaque fois qu'un nouveau compartiment est lancé ou qu'une catégorie de parts supplémentaire est créée.

Les compartiments sont des fonds monétaires au sens du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires.

Les compartiments suivants sont actifs au 31 octobre 2025:

UBS (Lux) Money Market Fund	Monnaie de compte
- AUD	AUD
- CHF	CHF
- EUR	EUR
- GBP	GBP
- USD	USD

Différentes catégories de parts peuvent être proposées pour les compartiments. Les informations concernant les catégories de parts disponibles pour chaque compartiment sont disponibles auprès de l'UCI Administrateur et à l'adresse www.ubs.com/funds.

L'actif net, le nombre de parts, le nombre de compartiments et les catégories de parts ainsi que la durée du Fonds et de ses compartiments ne sont pas limités.

Le Fonds constitue une entité juridique indivisible. Dans les relations entre les porteurs de parts, chaque compartiment est néanmoins considéré comme une entité distincte. L'actif d'un compartiment ne répond que des engagements contractés par le compartiment en question.

Avec l'acquisition des parts, le porteur reconnaît toutes les dispositions du règlement de gestion.

Le règlement de gestion ne prévoit pas d'assemblée générale des porteurs de parts.

L'exercice du Fonds se termine le dernier jour du mois d'octobre.

Les rapports annuels et semestriels sont établis sur la base des informations figurant dans le prospectus en vigueur à la date de clôture du rapport.

Des informations sur la cotation d'un compartiment du Fonds à la Bourse de Luxembourg peuvent être obtenues auprès de l'UCI Administrateur ou sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

L'émission et le rachat de parts du Fonds sont soumis aux dispositions en vigueur dans le pays concerné.

Seules sont valables les informations contenues dans le prospectus et dans l'un des documents mentionnés dans le prospectus.

Les rapports annuels et semestriels sont tenus gratuitement à la disposition des porteurs de parts au siège de la Société de gestion et du dépositaire.

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du prospectus en vigueur accompagnant le dernier rapport annuel et, le cas échéant, le dernier rapport semestriel.

Les chiffres figurant dans le présent rapport renvoient aux performances passées et ne sauraient préjuger des résultats futurs.

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (non audité)

Article 8:

UBS (Lux) Money Market Fund – AUD*

UBS (Lux) Money Market Fund – CHF*

UBS (Lux) Money Market Fund – EUR*

UBS (Lux) Money Market Fund – GBP*

UBS (Lux) Money Market Fund – USD*

* Les investissements sous-jacents du présent compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Art. 7 Taxonomy).

Le compartiment ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en raison de sa stratégie de placement et de la nature des investissements sous-jacents (Art. 7 SFDR).

Rapport d'audit

Aux Porteurs de parts de
UBS (Lux) Money Market Fund

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de UBS (Lux) Money Market Fund (le «Fonds») et de chacun de ses compartiments au 31 octobre 2025, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent:

- l'état de l'actif net combiné du Fonds et l'état de l'actif net de chacun de ses compartiments au 31 octobre 2025;
 - l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 octobre 2025;
 - l'état des opérations combiné du Fonds et l'état des opérations de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état des changements de l'actif net de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date; et
 - les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.
-

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la société de gestion. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la société de gestion pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la société de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la société de gestion a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la société de gestion, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la société de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 23 février 2026

Alain Maechling

UBS (Lux) Money Market Fund

Etat combiné des actifs nets

	USD
Actif	31.10.2025
Portefeuille-titres, cours d'achat	8 615 136 384.12
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	59 306 019.84
Total portefeuille-titres (note 1)	8 674 442 403.96
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme (note 1)	98 975 243.50
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires (note 1)	1 229 325 013.32
A recevoir sur souscriptions	23 804 673.57
Intérêts à recevoir sur titres	5 563 156.82
Intérêts à recevoir sur liquidités	410 059.89
Autres actifs	82 827.26
TOTAL Actif	10 032 603 378.32
Passif	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-1 182 811.27
Crédit en compte courant	-43.08
Intérêts à payer sur crédit en compte courant	-0.27
A payer sur achats de titres (note 1)	-355 267 322.47
A payer sur rachats	-37 399 490.35
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-2 430 929.07
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-96 469.75
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-169 465.89
Total des Provisions pour frais	-2 696 864.71
TOTAL Passif	-396 546 532.15
Actifs nets à la fin de l'exercice	9 636 056 846.17

Etat combiné des opérations

	USD
Revenus	1.11.2024-31.10.2025
Revenus d'intérêts sur liquidités	33 897 041.62
Intérêts sur titres	16 091 680.31
Dividendes	11 416 629.07
TOTAL des Revenus	61 405 351.00
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-24 956 319.61
Taxe d'abonnement (note 3)	-910 582.63
Autres commissions et frais (note 2)	-230 678.49
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-238 624.15
TOTAL des Charges	-26 336 204.88
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	35 069 146.12
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	1 438 281.20
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	251 978 517.06
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-6 922 563.90
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	1 145 677.14
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	247 639 911.50
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	282 709 057.62
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-395 106.73
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	-9 784 923.98
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-496 990.87
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-10 677 021.58
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	272 032 036.04

Etat combiné des variations de l'actif net

	USD
	1.11.2024-31.10.2025
Actif net au début de l'exercice	8 995 884 327.49*
Souscriptions	13 568 987 622.47
Rachats	-13 198 096 670.61
Souscriptions (Rachats) net(te)s	370 890 951.86
Dividendes versés (note 4)	-2 750 469.22
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	35 069 146.12
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	247 639 911.50
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-10 677 021.58
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	272 032 036.04
Actifs nets à la fin de l'exercice	9 636 056 846.17

* Calculé à l'aide des taux de change du 31 octobre 2025. En utilisant les taux de change du 31 octobre 2024, l'actif net combiné au début de l'année était de USD 8 695 841 327.13.

UBS (Lux) Money Market Fund – AUD

Comparaison sur trois ans

Date	ISIN	31.10.2025	31.10.2024	31.10.2023
Actif net en AUD		306 231 637.21	183 914 627.10	195 693 981.85
Catégorie K-1-acc	LU0395200446			
Parts en circulation		7.6650	1.9800	3.5900
Valeur nette d'inventaire par part en AUD		7 661 824.56	7 371 168.05	7 069 240.68
Catégorie P-acc	LU0066649970			
Parts en circulation		74 406.5130	50 845.4200	50 080.6540
Valeur nette d'inventaire par part en AUD		2 640.26	2 546.68	2 448.75
Catégorie Q-acc	LU0395200792			
Parts en circulation		222 250.8860	80 918.8670	146 760.3010
Valeur nette d'inventaire par part en AUD		127.81	122.96	117.92
Catégorie QL-acc	LU2630464126			
Parts en circulation		204 926.5870	281 482.8430	298 742.7090
Valeur nette d'inventaire par part en AUD		110.51	106.16	101.68

Performance

	Devise	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Catégorie K-1-acc	AUD	3.9%	4.3%	3.5%
Catégorie P-acc	AUD	3.7%	4.0%	3.3%
Catégorie Q-acc	AUD	3.9%	4.3%	3.5%
Catégorie QL-acc	AUD	4.1%	4.4%	-
Benchmark: ¹				
FTSE AUD 3M Eurodeposits	AUD	3.8%	4.6%	3.8%

¹ Le compartiment est géré activement. L'indice est un point de référence par rapport auquel le rendement du compartiment peut être mesuré.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Au cours de l'exercice, du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, la Banque centrale d'Australie (RBA) a commencé à assouplir sa politique monétaire en abaissant son taux directeur de 4.35% à 3.60%. Le recul de l'inflation vers l'extrémité basse de sa fourchette cible de 2 à 3% justifiait cette réduction. Cependant, l'inflation étant repartie à la hausse à partir du mois de juin, la RBA pourrait se garder d'aller plus loin, le temps d'analyser les perspectives. Les économistes anticipent une croissance économique modeste et une hausse du chômage, qui pourraient compliquer les décisions de la RBA.

La performance du compartiment a été positive et cohérente avec l'environnement de taux du marché monétaire AUD et la performance des investissements défensifs sur le marché monétaire. L'échéance moyenne est demeurée proche de 90 jours durant la majeure partie de l'exercice.

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % de l'actif net

Supranationaux	19.56
Australie	17.59
Allemagne	14.55
Pays-Bas	6.49
Finlande	6.30
Norvège	5.91
Singapour	3.92
Etats-Unis	3.91
France	3.90
Irlande	3.27
Japon	3.24
Luxembourg	2.27
TOTAL	90.91

Répartition économique en % de l'actif net

Banques & instituts de crédit	54.46
Organisations supranationales	16.99
Etablissements financiers et sociétés de participation	6.88
Gouvernements nationaux et centraux	6.53
Sociétés publiques	3.27
Diverses sociétés non classées	2.13
Equipement informatique et de réseau	0.65
TOTAL	90.91

Etat des actifs nets

	AUD
Actif	31.10.2025
Portefeuille-titres, cours d'achat	277 430 998.19
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	956 137.28
Total portefeuille-titres (note 1)	278 387 135.47
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme (note 1)	2 405 145.17
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires (note 1)	24 000 000.00
A recevoir sur souscriptions	92 414.44
Intérêts à recevoir sur titres	1 501 313.25
Intérêts à recevoir sur liquidités	15 466.03
Autres actifs	11 344.99
TOTAL Actif	306 412 819.35
Passif	
A payer sur rachats	-65 265.09
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-112 779.13
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-3 137.92
Total des Provisions pour frais	-115 917.05
TOTAL Passif	-181 182.14
Actifs nets à la fin de l'exercice	306 231 637.21

Etat des opérations

	AUD
Revenus	1.11.2024-31.10.2025
Revenus d'intérêts sur liquidités	1 154 422.23
Intérêts sur titres	4 882 597.12
TOTAL des Revenus	6 037 019.35
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-1 021 384.61
Taxe d'abonnement (note 3)	-28 141.80
Autres commissions et frais (note 2)	-39 878.21
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-25 545.87
TOTAL des Charges	-1 114 950.49
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	4 922 068.86
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	1 394 806.13
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	3 021 508.86
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	1 081.30
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	4 417 396.29
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	9 339 465.15
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-340 428.37
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	325 040.51
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-15 387.86
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	9 324 077.29

Variations de l'actif net

	AUD
	1.11.2024-31.10.2025
Actif net au début de l'exercice	183 914 627.10
Souscriptions	358 033 719.15
Rachats	-245 040 786.33
Souscriptions (Rachats) net(te)s	112 992 932.82
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	4 922 068.86
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	4 417 396.29
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-15 387.86
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	9 324 077.29
Actifs nets à la fin de l'exercice	306 231 637.21

Evolution des parts en circulation

	1.11.2024-31.10.2025
Catégorie	K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1.9800
Nombre de parts émises	23.6530
Nombre de parts rachetées	-17.9680
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7.6650
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	50 845.4200
Nombre de parts émises	50 424.9490
Nombre de parts rachetées	-26 863.8560
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74 406.5130
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	80 918.8670
Nombre de parts émises	192 405.4660
Nombre de parts rachetées	-51 073.4470
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	222 250.8860
Catégorie	QL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	281 482.8430
Nombre de parts émises	230 414.4100
Nombre de parts rachetées	-306 970.6660
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	204 926.5870

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 octobre 2025

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en AUD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Billets, taux fixe			
AUD			
AUD LANDWIRTSCHAFTLICHE RENTENBANK-REG-S 4.75000% 14-06.05.26	8 920 000.00	8 965 313.60	2.93
TOTAL AUD		8 965 313.60	2.93
Total des Billets, taux fixe		8 965 313.60	2.93
Medium-Term Notes, taux fixe			
AUD			
AUD APPLE INC-REG-S 3.60000% 16-10.06.26	2 000 000.00	1 996 780.00	0.65
AUD ASIAN DEVELOPMENT BANK 0.50000% 20-05.05.26	8 000 000.00	7 866 800.00	2.57
AUD DBS BANK LTD/AUSTRALIA 4.67800% 23-24.02.26	2 000 000.00	2 003 540.00	0.65
AUD EUROPEAN INVESTMENT BANK-REG-S 3.10000% 16-17.08.26	10 000 000.00	9 951 600.00	3.25
AUD INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK 4.25000% 14-11.06.26	10 000 000.00	10 027 600.00	3.28
AUD INTERNATIONAL FINANCE CORP 3.60000% 22-24.02.26	10 000 000.00	9 993 900.00	3.26
AUD INTL BK FOR RECONSTR & DEVT WORLD BANK 2.90000% 18-26.11.25	10 000 000.00	9 993 600.00	3.26
AUD INTL BK FOR RECONSTR & DEVT WORLD BANK 0.50000% 20-18.05.26	4 000 000.00	3 928 240.00	1.28
AUD KOMMUNALBANKEN AS 0.60000% 20-01.06.26	10 374 000.00	10 173 885.54	3.32
AUD KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU 4.10000% 22-20.02.26	10 000 000.00	10 009 900.00	3.27
AUD NEW SOUTH WALES TREASURY CORP-REG-S 4.00000% 14-20.05.26	10 000 000.00	10 020 200.00	3.27
AUD NRW BANK 1.05000% 21-31.03.26	2 400 000.00	2 371 152.00	0.78
AUD NRW BANK 4.50000% 23-19.06.26	1 400 000.00	1 403 836.00	0.46
AUD TOYOTA FINANCE AUSTRALIA LTD 5.00000% 23-15.09.26	3 190 000.00	3 214 116.40	1.05
AUD UNITED OVERSEAS BANK-REG-S 4.64200% 23-16.03.26	1 000 000.00	1 002 440.00	0.33
AUD WESTPAC BANKING CORP-REG-S 4.12500% 15-04.06.26	10 000 000.00	10 010 800.00	3.27
TOTAL AUD		103 968 389.94	33.95
Total des Medium-Term Notes, taux fixe		103 968 389.94	33.95
Medium-Term Notes, taux variable			
AUD			
AUD DBS BANK LTD/AUSTRALIA-REG-S 3M BBSW+75BP 23-24.02.26	500 000.00	500 745.00	0.16
AUD DBS BANK LTD/AUSTRALIA 3M BBSW+48BP 24-21.07.26	6 500 000.00	6 504 095.00	2.12
AUD OVERSEA-CHINESE BANKING CORP/SYDNEY 3M BBSW+78BP 23-18.05.26	8 600 000.00	8 619 006.00	2.82
AUD UNITED OVERSEAS BANK-REG-S 3M BBSW+73BP 23-16.03.26	2 000 000.00	2 003 120.00	0.66
TOTAL AUD		17 626 966.00	5.76
Total des Medium-Term Notes, taux variable		17 626 966.00	5.76
Obligations, taux fixe			
AUD			
AUD AUSTRALIA 4.25000%-REG-S 14-21.04.26	5 000 000.00	5 015 500.00	1.64
AUD AUSTRALIA-REG-S 0.25000% 20-21.11.25	5 000 000.00	4 990 300.00	1.63
AUD EUROFIMA EUROPEAN RAILROADMAT FIN-REG-S 3.90000% 15-19.12.25	8 130 000.00	8 128 943.10	2.65
TOTAL AUD		18 134 743.10	5.92
Total des Obligations, taux fixe		18 134 743.10	5.92
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle		148 695 412.64	48.56

Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Certificats de dépôt en euros, coupon zéro

AUD			
AUD SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ECD 0.00000% 28.10.25-04.11.25	12 000 000.00	11 995 104.72	3.92
AUD SUMITOMO MITSUI TRUST BANK ECD 0.00000% 24.10.25-27.01.26	10 000 000.00	9 908 989.60	3.23
TOTAL AUD		21 904 094.32	7.15
Total des Certificats de dépôt en euros, coupon zéro		21 904 094.32	7.15

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en AUD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Euro Commercial Papers, coupon zéro			
AUD			
AUD BANQUE FEDERATIVE DU-REG-S ECP 0.00000% 24.02.25-26.11.25	5 000 000.00	4 986 594.40	1.63
AUD BAYERISCHE LANDESBANK-REG-S ECP 0.00000% 10.09.25-10.12.25	6 000 000.00	5 976 204.36	1.95
AUD BNG BANK NV ECP 0.00000% 23.09.25-24.11.25	10 000 000.00	9 976 200.00	3.26
AUD BNP PARIBAS SA ECP 0.00000% 10.07.25-08.01.26	7 000 000.00	6 951 559.86	2.27
AUD COOPERATIEVE RABBK UA-REG-S ECP 0.00000% 12.06.25-12.12.25	5 000 000.00	4 978 061.05	1.63
AUD DNB BANK ASA ECP 0.00000% 15.09.25-20.02.26	8 000 000.00	7 909 689.84	2.58
AUD DZ PRIVATBANK SA-REG-S ECP 0.00000% 08.07.25-07.01.26	7 000 000.00	6 952 272.95	2.27
AUD IRELAND, REPUBLIC OF ECP 0.00000% 03.10.25-03.11.25	10 000 000.00	9 997 144.70	3.26
AUD LANDESBANK HESSEN-THUER-REG-S ECP 0.00000% 18.08.25-18.02.26	6 000 000.00	5 933 468.22	1.94
AUD LANDESKREDITBK B-WUERTT-REG-S ECP 0.00000% 31.10.25-30.01.26	10 000 000.00	9 909 080.50	3.24
AUD MUNICIPALITY FINANC PLC-REG-S ECP 0.00000% 20.10.25-20.02.26	12 000 000.00	11 862 360.00	3.87
AUD OP CORPORATE BANK PLC ECP 0.00000% 27.03.25-27.01.26	7 500 000.00	7 433 518.13	2.43
AUD RABOBANK AUSTRALIA ECP 0.00000% 08.09.25-09.03.26	5 000 000.00	4 933 374.45	1.61
AUD SHEFFIELD RECEIVABLES-REG-S ECP 0.00000% 10.10.25-10.11.25	5 000 000.00	4 995 040.55	1.63
AUD SHEFFIELD RECEIVABLES CO LLC ECP 0.00000% 14.10.25-14.11.25	5 000 000.00	4 993 059.50	1.63
TOTAL AUD		107 787 628.51	35.20
Total des Euro Commercial Papers, coupon zéro		107 787 628.51	35.20
Total des Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		129 691 722.83	42.35
Total du Portefeuille-titres		278 387 135.47	90.91
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités		2 405 145.17	0.79
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires		24 000 000.00	7.84
Autres actifs et passifs		1 439 356.57	0.46
Total de l'Actif net		306 231 637.21	100.00

UBS (Lux) Money Market Fund – CHF

Comparaison sur trois ans

Date	ISIN	31.10.2025	31.10.2024	31.10.2023
Actif net en CHF		502 749 366.75	814 606 686.15	580 710 097.56
Catégorie F-acc	LU0454362921			
Parts en circulation		506 650.2660	3 244 274.7280	2 229 391.7110
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		96.01	95.82	94.56
Catégorie INSTITUTIONAL-acc¹	LU2736384749			
Parts en circulation		11 491.5820	11 425.9550	-
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		1 010.38	1 008.55	-
Catégorie P-acc	LU0033502740			
Parts en circulation		193 658.6600	224 464.6630	239 425.9960
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		1 116.90	1 115.18	1 104.99
Catégorie Q-acc	LU0395198954			
Parts en circulation		369 703.3990	491 850.7040	662 483.4630
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		96.28	96.10	94.97
Catégorie QL-acc	LU2630463748			
Parts en circulation		197 349.6940	220 998.9280	75 706.9380
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		102.10	101.90	100.57
Catégorie U-X-acc	LU0395200107			
Parts en circulation		17 541.0030	17 762.0030	3 641.7960
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		9 717.48	9 690.00	9 553.57

¹ Première VNI 12.2.2024

Performance

	Devise	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Catégorie F-acc	CHF	0.2%	1.3%	0.9%
Catégorie INSTITUTIONAL-acc	CHF	0.2%	-	-
Catégorie P-acc	CHF	0.2%	0.9%	0.7%
Catégorie Q-acc	CHF	0.2%	1.2%	0.8%
Catégorie QL-acc	CHF	0.2%	1.3%	-
Catégorie U-X-acc	CHF	0.3%	1.4%	1.0%
Benchmark: ¹				
FTSE CHF 3M Eurodeposits	CHF	0.2%	1.4%	1.1%

¹ Le compartiment est géré activement. L'indice est un point de référence par rapport auquel le rendement du compartiment peut être mesuré.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Au cours de l'exercice, du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, la Banque nationale suisse (BNS) a continué d'assouplir sa politique monétaire, réduisant son taux directeur de 100 points de base au total, sur trois réunions consécutives, et le ramenant de 1% à 0%, où il se situe depuis juin 2025. La BNS a justifié ces réductions par le recul de l'inflation jusqu'à sa fourchette cible. En effet, l'inflation est passée de 0.7% en novembre 2024 à -0.1% en mai 2025. À la fin de la période sous revue, elle s'est stabilisée à 0.2%.

La BNS a précisé qu'une baisse des taux en deçà de 0% nécessitait des conditions bien spécifiques.

Le compartiment a enregistré une performance positive au titre de l'exercice, car la courbe des taux s'est aplatie dans un environnement de taux zéro sur le marché monétaire CHF. À la fin de l'exercice, l'échéance moyenne était d'environ 110 jours.

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % de l'actif net

Suisse	19.51
Pays-Bas	8.49
Allemagne	8.22
Australie	8.05
France	7.77
Canada	7.06
Finlande	6.01
Supranationaux	5.00
Grande-Bretagne	4.47
Suède	3.94
Luxembourg	2.98
Corée du Sud	1.73
Singapour	1.63
Danemark	1.59
Norvège	1.00
TOTAL	87.45

Répartition économique en % de l'actif net

Banques & instituts de crédit	65.78
Gouvernements nationaux et centraux	5.97
Organisations supranationales	5.00
Sociétés publiques	4.00
Immobilier	3.26
Emetteurs d'obligations sécurisées (Pfandbriefe) et sociétés de refinancement	2.60
Etablissements financiers et sociétés de participation	0.84
TOTAL	87.45

Etat des actifs nets

	CHF
Actif	31.10.2025
Portefeuille-titres, cours d'achat	440 426 285.45
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-792 362.12
Total portefeuille-titres (note 1)	439 633 923.33
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme (note 1)	42 989 655.86
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires (note 1)	30 000 000.00
A recevoir sur souscriptions	145 710.06
Intérêts à recevoir sur titres	1 393 787.74
Intérêts à recevoir sur liquidités	375.00
TOTAL Actif	514 163 451.99
Passif	
A payer sur achats de titres (note 1)	-10 000 630.00
A payer sur rachats	-1 242 833.30
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-29 103.82
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-5 479.38
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-136 038.74
Total des Provisions pour frais	-170 621.94
TOTAL Passif	-11 414 085.24
Actifs nets à la fin de l'exercice	502 749 366.75

Etat des opérations

	CHF
Revenus	1.11.2024-31.10.2025
Revenus d'intérêts sur liquidités	112 797.16
Intérêts sur titres	2 360 652.53
TOTAL des Revenus	2 473 449.69
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-553 265.88
Taxe d'abonnement (note 3)	-60 138.52
Autres commissions et frais (note 2)	-37 437.90
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-40 402.55
TOTAL des Charges	-691 244.85
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	1 782 204.84
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-477 948.35
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	2 114 096.77
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	1 768.73
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	1 637 917.15
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	3 420 121.99
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-1 001 951.41
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	-877 909.88
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-1 879 861.29
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	1 540 260.70

Variations de l'actif net

	CHF
	1.11.2024-31.10.2025
Actif net au début de l'exercice	814 606 686.15
Souscriptions	1 031 203 818.05
Rachats	-1 344 601 398.15
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-313 397 580.10
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	1 782 204.84
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	1 637 917.15
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-1 879 861.29
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	1 540 260.70
Actifs nets à la fin de l'exercice	502 749 366.75

Evolution des parts en circulation

	1.11.2024-31.10.2025
Catégorie	F-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	3 244 274.7280
Nombre de parts émises	3 753 548.9520
Nombre de parts rachetées	-6 491 173.4140
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	506 650.2660
Catégorie	INSTITUTIONAL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	11 425.9550
Nombre de parts émises	415.0000
Nombre de parts rachetées	-349.3730
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 491.5820
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	224 464.6630
Nombre de parts émises	79 590.9980
Nombre de parts rachetées	-110 397.0010
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	193 658.6600
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	491 850.7040
Nombre de parts émises	115 131.8790
Nombre de parts rachetées	-237 279.1840
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	369 703.3990
Catégorie	QL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	220 998.9280
Nombre de parts émises	252 247.7930
Nombre de parts rachetées	-275 897.0270
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	197 349.6940
Catégorie	U-X-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	17 762.0030
Nombre de parts émises	56 079.0000
Nombre de parts rachetées	-56 300.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 541.0030

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 octobre 2025

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Billets, taux fixe			
CHF			
CHF MUNICIPALITY FINANCE PLC-REG-S 1.60000% 23-04.08.26	3 000 000.00	3 032 400.00	0.60
TOTAL CHF		3 032 400.00	0.60
Total des Billets, taux fixe		3 032 400.00	0.60

Billets, coupon zéro

CHF			
CHF PFANDBRIEFBK SCHWEIZERISCHER HYPO-REG-S 0.00000% 19-30.03.26	4 850 000.00	4 848 060.00	0.97
TOTAL CHF		4 848 060.00	0.97
Total des Billets, coupon zéro		4 848 060.00	0.97

Medium-Term Notes, taux fixe

CHF			
CHF AKADEMISKA HUS AB-REG-S 0.25000% 15-17.11.25	16 370 000.00	16 370 000.00	3.26
CHF BANK OF NOVA SCOTIA-REG-S 0.20000% 18-19.11.25	11 750 000.00	11 748 825.00	2.34
CHF BANK OF NOVA SCOTIA/THE-REG-S 2.04250% 23-04.05.26	5 280 000.00	5 325 408.00	1.06
CHF BANQUE FEDER DU CREDIT MUTUEL-REG-S 0.20000% 19-12.06.26	5 100 000.00	5 094 390.00	1.01
CHF BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT-REG-S 0.40000% 17-19.12.25	1 000 000.00	999 800.00	0.20
CHF CAISSE D'AMORTIS DE LA DETE SOCLE-REG-S 2.50000% 11-09.12.25	13 425 000.00	13 450 507.50	2.67
CHF CANADIAN IMPERIAL BK OF COMMERCE-REG-S 0.05000% 19-15.10.26	7 500 000.00	7 482 750.00	1.49
CHF COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA-REG-S 0.40000% 17-25.09.26	9 450 000.00	9 479 295.00	1.88
CHF CORPORACION ANDINA DE FOMENTO-REG-S 0.50000% 15-26.02.26	2 800 000.00	2 800 840.00	0.56
CHF CORPORACION ANDINA DE FOMENTO 0.51000% 16-16.09.26	1 495 000.00	1 497 392.00	0.30
CHF CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH SA-REG-S 0.25000% 15-18.06.26	5 300 000.00	5 301 590.00	1.05
CHF KOREA DEVELOPMENT BANK/THE 2.22250% 23-24.07.26	2 000 000.00	2 028 200.00	0.40
CHF LANDESBANK BADEN-WUERTTEMBERG-REG-S 0.96750% 22-04.08.26	6 500 000.00	6 533 150.00	1.30
CHF LANDESBANK BADEN-WUERTTEMBERG 2.12500% 23-27.02.26	6 535 000.00	6 570 289.00	1.31
CHF LANSFORSAKRINGAR HYPOTEK AB-REG-S 0.20000% 18-17.04.26	3 435 000.00	3 432 252.00	0.68
CHF MUENCHENER HYPOTHEKENBANK EG-REG-S 0.10000% 20-17.12.25	3 200 000.00	3 199 680.00	0.64
CHF MUNICIPALITY FINANCE PLC-REG-S 2.37500% 11-30.03.26	12 210 000.00	12 319 890.00	2.45
CHF NORDEA BANK ABP-REG-S 0.12500% 20-02.06.26	14 870 000.00	14 864 052.00	2.96
CHF ROYAL BANK OF CANADA-REG-S 0.40000% 22-05.10.26	7 140 000.00	7 154 280.00	1.42
CHF ROYAL BANK OF CANADA-REG-S 1.47500% 23-30.01.26	1 000 000.00	1 002 700.00	0.20
CHF SANTANDER UK PLC-REG-S 2.01000% 23-12.09.26	4 100 000.00	4 168 060.00	0.83
CHF TORONTO-DOMINION BANK-REG-S 1.97000% 23-18.09.26	2 720 000.00	2 763 248.00	0.55
CHF TOTAENERGIES CAPITAL INTL SA-REG-S 0.28800% 18-13.07.26	4 200 000.00	4 202 520.00	0.84
CHF WESTPAC BANKING CORP-REG-S 0.30000% 17-28.11.25	14 250 000.00	14 248 575.00	2.83
TOTAL CHF		162 037 693.50	32.23
Total des Medium-Term Notes, taux fixe		162 037 693.50	32.23

Obligations, taux fixe

CHF			
CHF COOPERATIEVE RABOBANK UA-REG-S 3.12500% 06-15.09.26	7 500 000.00	7 698 000.00	1.53
CHF DBS BANK LTD-REG-S 1.51500% 22-12.12.25	8 200 000.00	8 209 020.00	1.63
CHF EUROFMA EUROPEAN RALRADMAT FIN CO-REG-S 3.00000% 06-15.05.26	4 500 000.00	4 570 200.00	0.91
CHF EUROPEAN INVESTMNT BANK-REG-S 1.62500% 12-02.04.26	16 150 000.00	16 251 745.00	3.23
CHF KOREA HOUSING FINANCE CORP 1.81500% 23-10.02.26	6 650 000.00	6 671 280.00	1.33
CHF NATIONWIDE BUILDING SOCIETY REG-S 0.91940% 22-17.12.25	6 800 000.00	6 803 400.00	1.35
CHF NATIONWIDE BUILDING SOCIETY-REG-S 1.75750% 23-23.01.26	1 500 000.00	1 504 500.00	0.30
CHF PFANDBRIEFBK SCHWEIZERISCHER HYPO-REG-S 0.37500% 15-26.01.26	1 550 000.00	1 550 775.00	0.31
CHF PFANDBRIEFZENTR SCHWEIZ KANTON-REG-S 0.12500% 15-25.02.26	5 000 000.00	4 999 500.00	0.99
CHF PFANDBRIEFZENTR SCHWEIZ KANTON-REG-S 0.25000% 17-12.05.26	1 700 000.00	1 701 020.00	0.34
CHF WESTPAC BANKING CORP-REG-S 1.48000% 22-21.09.26	3 700 000.00	3 742 550.00	0.75
TOTAL CHF		63 701 990.00	12.67
Total des Obligations, taux fixe		63 701 990.00	12.67
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle		233 620 143.50	46.47

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en CHF Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			
Certificats de dépôt en euros, coupon zéro			
CHF			
CHF ABN AMRO BANK NV ECD 0.00000% 12.09.25-12.03.26	10 000 000.00	10 002 860.00	1.99
CHF BASLER KANTONALBANK ECD 0.00000% 04.09.25-08.06.26	5 000 000.00	4 999 226.05	0.99
CHF BASLER KANTONALBANK ECD 0.00000% 07.10.25-07.01.26	10 000 000.00	10 002 657.00	1.99
CHF GOLDMAN SACHS INTL ECD 0.00000% 26.03.25-08.12.25	10 000 000.00	10 001 681.00	1.99
TOTAL CHF		35 006 424.05	6.96
Total des Certificats de dépôt en euros, coupon zéro		35 006 424.05	6.96
Euro Commercial Papers, coupon zéro			
CHF			
CHF BANQUE FEDERATIVE DU-REG-S ECP 0.00000% 27.02.25-05.01.26	10 000 000.00	10 002 512.00	1.99
CHF BAYERISCHE LANDESBANK-REG-S ECP 0.00000% 28.02.25-28.11.25	15 000 000.00	15 001 866.00	2.98
CHF COMMERZBANK AG ECP 0.00000% 19.06.25-19.03.26	10 000 000.00	10 000 700.00	1.99
CHF COMMONWEALTH BANK AUSTRALIA ECP 0.00000% 26.02.25-26.11.25	10 000 000.00	10 002 167.00	1.99
CHF COOPERATVE RABOBANK UA-REG-S ECP 0.00000% 05.08.25-05.05.26	10 000 000.00	10 001 343.00	1.99
CHF DNB BANK ASA ECP 0.00000% 11.03.25-11.12.25	5 000 000.00	5 001 976.50	1.00
CHF DZ PRIVATBANK SA-REG-S ECP 0.00000% 02.05.25-03.11.25	15 000 000.00	15 000 225.00	2.98
CHF ING BANK NV ECP 0.00000% 30.09.25-30.06.26	15 000 000.00	15 000 150.00	2.98
CHF JYSKE BANK ECP 0.00000% 10.09.25-10.06.26	8 000 000.00	7 998 707.68	1.59
CHF WESTPAC BANKING CORP ECP 0.00000% 08.08.25-07.08.26	3 000 000.00	2 999 520.00	0.60
TOTAL CHF		101 009 167.18	20.09
Total des Euro Commercial Papers, coupon zéro		101 009 167.18	20.09
Bons du trésor à court terme, coupon zéro			
CHF			
CHF SWISS NATIONAL BANK BILL-REG-S TB 0.00000% 27.10.25-24.11.25	20 000 000.00	19 999 780.80	3.98
CHF SWISS NATIONAL BANK BILL-REG-S TB 0.00000% 03.11.25-01.12.25	10 000 000.00	9 999 889.00	1.99
CHF SWISS NATIONAL BANK-REG-S TB 0.00000% 13.10.25-10.11.25	10 000 000.00	9 999 968.80	1.99
CHF SWITZERLAND-REG-S TB 0.00000% 25.09.25-26.03.26	10 000 000.00	9 999 100.00	1.99
CHF SWITZERLAND-REG-S TB 0.00000% 09.10.25-08.01.26	5 000 000.00	4 999 900.00	1.00
CHF SWITZERLAND-REG-S TB 0.00000% 30.10.25-29.01.26	15 000 000.00	14 999 550.00	2.98
TOTAL CHF		69 998 188.60	13.93
Total des Bons du trésor à court terme, coupon zéro		69 998 188.60	13.93
Total des Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		206 013 779.83	40.98
Total du Portefeuille-titres		439 633 923.33	87.45
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités		42 989 655.86	8.55
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires		30 000 000.00	5.97
Autres actifs et passifs		-9 874 212.44	-1.97
Total de l'Actif net		502 749 366.75	100.00

UBS (Lux) Money Market Fund – EUR

Comparaison sur trois ans

Date	ISIN	31.10.2025	31.10.2024	31.10.2023
Actif net en EUR		3 505 448 696.81	3 271 406 787.94	2 512 376 535.20
Catégorie F-acc	LU0454363739			
Parts en circulation		1 280 656.0560	1 023 841.5890	1 060 971.5520
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		885.46	864.46	831.95
Catégorie F-dist¹	LU2779842538			
Parts en circulation		1 055 540.5230	886 129.1700	-
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		102.47	102.34	-
Catégorie I-B-acc	LU0395206641			
Parts en circulation		103 206.9600	9 171.8970	6 060.0000
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		536.42	523.35	503.33
Catégorie INSTITUTIONAL-acc	LU0395206054			
Parts en circulation		151 447.9630	171 937.9090	88 081.0100
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		528.26	516.15	497.14
Catégorie I-X-acc²	LU0395206724			
Parts en circulation		-	-	33 989.0000
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		-	-	501.21
Catégorie K-1-acc³	LU0395205759			
Parts en circulation		25.7050	21.0590	2.3370
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		3 213 953.20	3 142 104.41	3 028 220.26
Catégorie P-acc	LU0006344922			
Parts en circulation		1 398 892.8840	1 676 706.4520	1 445 956.8570
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		875.87	858.51	829.54
Catégorie PREMIER-acc	LU0395206484			
Parts en circulation		73 379.7970	120 978.0020	44 402.7000
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		542.46	529.59	509.68
Catégorie P-dist⁴	LU2856147595			
Parts en circulation		29 003.0900	19 607.2250	-
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		510.11	502.47	-
Catégorie Q-acc	LU0357613495			
Parts en circulation		3 215 200.3340	2 152 254.2120	1 836 241.3060
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		111.02	108.54	104.60
Catégorie QL-acc	LU2630463821			
Parts en circulation		676 004.3050	404 763.1600	190 490.1660
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		107.88	105.32	101.36
Catégorie U-X-acc	LU0395216871			
Parts en circulation		30 315.7640	32 072.8460	12 065.9790
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		11 070.44	10 797.20	10 380.94

¹ Première VNI 21.3.2024

² La catégorie de parts I-X-acc était en circulation jusqu'au 28.12.2023

³ La catégorie de parts K-1-acc était en circulation jusqu'au 30.11.2022 - réactivée le 26.7.2023

⁴ Première VNI 5.9.2024

Performance

	Devise	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Catégorie F-acc	EUR	2.4%	3.9%	2.7%
Catégorie F-dist	EUR	2.4%	-	-
Catégorie I-B-acc	EUR	2.5%	4.0%	2.8%
Catégorie INSTITUTIONAL-acc	EUR	2.3%	3.8%	2.6%
Catégorie I-X-acc ¹	EUR	-	-	2.8%
Catégorie K-1-acc	EUR	2.3%	3.8%	-
Catégorie P-acc	EUR	2.0%	3.5%	2.4%
Catégorie PREMIER-acc	EUR	2.4%	3.9%	2.7%
Catégorie P-dist	EUR	2.0%	-	-
Catégorie Q-acc	EUR	2.3%	3.8%	2.6%
Catégorie QL-acc	EUR	2.4%	3.9%	-
Catégorie U-X-acc	EUR	2.5%	4.0%	2.8%
Benchmark: ²				
FTSE EUR 3M Eurodeposits	EUR	2.5%	3.9%	2.8%

¹ La catégorie de parts I-X-acc était en circulation jusqu'au 28.12.2023. Dès lors, aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance.

² Le compartiment est géré activement. L'indice est un point de référence par rapport auquel le rendement du compartiment peut être mesuré.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Au cours de l'exercice, du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, la Banque centrale européenne (BCE) a réduit ses taux officiels de 25 points de base à cinq reprises, jusqu'à ce qu'ils atteignent 2%. La BCE a justifié ses décisions en indiquant que, d'après son évaluation des perspectives d'inflation, ces mesures s'imposaient pour assouplir le degré de restriction de la politique monétaire.

La performance du compartiment a été positive sur l'exercice et cohérente avec l'environnement de taux du marché monétaire EUR et la performance des investissements défensifs sur le marché monétaire. À la fin de l'exercice, l'échéance moyenne était d'environ 90 jours.

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % de l'actif net

Allemagne	18.29
Grande-Bretagne	10.95
France	10.22
Pays-Bas	7.26
Finlande	6.93
Suède	6.33
Belgique	5.69
Irlande	3.94
Autriche	3.39
Etats-Unis	3.28
Australie	2.96
Luxembourg	2.41
Canada	2.13
Danemark	1.68
Norvège	1.57
Japon	0.57
Supranationaux	0.57
TOTAL	88.17

Répartition économique en % de l'actif net

Banques & instituts de crédit	72.07
Fonds de placement	3.93
Assurances	3.83
Biens de consommation divers	3.28
Soins de santé & services sociaux	2.05
Organisations supranationales	1.19
Etablissements financiers et sociétés de participation	1.11
Sociétés publiques	0.71
TOTAL	88.17

Etat des actifs nets

	EUR
Actif	31.10.2025
Portefeuille-titres, cours d'achat	3 078 109 488.07
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	12 666 778.81
Total portefeuille-titres (note 1)	3 090 776 266.88
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme (note 1)	10 991 585.92
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires (note 1)	440 000 000.00
A recevoir sur souscriptions	8 664 094.05
Intérêts à recevoir sur titres	91 998.67
Intérêts à recevoir sur liquidités	96 185.98
Autres actifs	52 642.43
TOTAL Actif	3 550 672 773.93
Passif	
A payer sur achats de titres (note 1)	-28 949 306.55
A payer sur rachats	-15 440 804.72
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-799 486.03
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-34 479.82
Total des Provisions pour frais	-833 965.85
TOTAL Passif	-45 224 077.12
Actifs nets à la fin de l'exercice	3 505 448 696.81

Etat des opérations

	EUR
Revenus	1.11.2024-31.10.2025
Revenus d'intérêts sur liquidités	9 697 376.11
Intérêts sur titres	948 478.53
Dividendes	3 520 538.60
TOTAL des Revenus	14 166 393.24
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-9 110 925.87
Taxe d'abonnement (note 3)	-333 252.66
Autres commissions et frais (note 2)	-48 516.17
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-54 774.08
TOTAL des Charges	-9 547 468.78
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	4 618 924.46
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	94 800.47
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	78 122 796.73
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	78 217 597.20
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	82 836 521.66
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	1 513.91
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	-8 033 435.49
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-8 031 921.58
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	74 804 600.08

Variations de l'actif net

	EUR
	1.11.2024-31.10.2025
Actif net au début de l'exercice	3 271 406 787.94
Souscriptions	4 254 306 889.07
Rachats	-4 092 907 813.24
Souscriptions (Rachats) net(te)s	161 399 075.83
Dividendes versés (note 4)	-2 161 767.04
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	4 618 924.46
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	78 217 597.20
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-8 031 921.58
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	74 804 600.08
Actifs nets à la fin de l'exercice	3 505 448 696.81

Evolution des parts en circulation

	1.11.2024-31.10.2025
Catégorie	F-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1 023 841.5890
Nombre de parts émises	2 283 808.7720
Nombre de parts rachetées	-2 026 994.3050
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 280 656.0560
Catégorie	F-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	886 129.1700
Nombre de parts émises	636 485.1970
Nombre de parts rachetées	-467 073.8440
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 055 540.5230
Catégorie	I-B-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	9 171.8970
Nombre de parts émises	157 926.9600
Nombre de parts rachetées	-63 891.8970
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	103 206.9600
Catégorie	INSTITUTIONAL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	171 937.9090
Nombre de parts émises	130 096.3530
Nombre de parts rachetées	-150 586.2990
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	151 447.9630
Catégorie	K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	21.0590
Nombre de parts émises	43.4890
Nombre de parts rachetées	-38.8430
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25.7050
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1 676 706.4520
Nombre de parts émises	1 217 140.3530
Nombre de parts rachetées	-1 494 953.9210
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 398 892.8840

Catégorie	PREMIER-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	120 978.0020
Nombre de parts émises	78 416.1010
Nombre de parts rachetées	-126 014.3060
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 379.7970
Catégorie	P-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	19 607.2250
Nombre de parts émises	14 884.9470
Nombre de parts rachetées	-5 489.0820
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29 003.0900
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	2 152 254.2120
Nombre de parts émises	3 484 235.7430
Nombre de parts rachetées	-2 421 289.6210
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 215 200.3340
Catégorie	QL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	404 763.1600
Nombre de parts émises	854 014.9550
Nombre de parts rachetées	-582 773.8100
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	676 004.3050
Catégorie	U-X-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	32 072.8460
Nombre de parts émises	29 105.6030
Nombre de parts rachetées	-30 862.6850
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 315.7640

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Money Market Fund – EUR	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par action
F-dist	3.1.2025	8.1.2025	EUR	2.3118
P-dist	3.1.2025	8.1.2025	EUR	2.4775

¹ Voir note 4

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 octobre 2025

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Medium-Term Notes, taux variable			
EUR			
EUR ROYAL BANK OF CANADA/LONDO-REG-S OVRNT ESTR+27BP 25-20.03.26	25 000 000.00	24 997 936.75	0.71
EUR ROYAL BANK OF CANADA-REG-S OVRNT ESTR+28BP 25-09.04.26	15 000 000.00	15 000 000.00	0.43
TOTAL EUR		39 997 936.75	1.14
Total des Medium-Term Notes, taux variable		39 997 936.75	1.14
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle		39 997 936.75	1.14

Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Certificats de dépôt en euros, coupon zéro

EUR			
EUR ABN AMRO BANK NV ECD 0.00000% 06.10.25-07.04.26	20 000 000.00	19 817 315.60	0.57
EUR CREDIT AGRICOLE SA ECD 0.00000% 09.06.25-09.12.25	7 000 000.00	6 984 337.64	0.20
EUR KBC BANK SA ECD 0.00000% 31.07.25-01.12.25	70 000 000.00	69 879 391.40	1.99
EUR KBC BANK SA ECD 0.00000% 03.09.25-05.01.26	30 000 000.00	29 895 000.00	0.85
EUR MIZUHO BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 07.10.25-06.01.26	65 000 000.00	64 754 370.20	1.85
EUR MIZUHO BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 29.10.25-29.01.26	20 000 000.00	19 897 280.20	0.57
EUR MUFG BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 08.07.25-10.11.25	93 000 000.00	92 946 298.08	2.65
EUR MUFG BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 13.08.25-13.11.25	10 000 000.00	9 992 494.50	0.29
EUR MUFG BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 08.09.25-08.12.25	4 000 000.00	3 991 237.00	0.11
EUR MUFG BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 20.10.25-20.01.26	13 000 000.00	12 938 834.87	0.37
EUR NATIONAL AUSTRALIA BNK/LONDON ECD 0.00000% 10.10.25-10.04.26	35 000 000.00	34 689 166.05	0.99
EUR NESTLE FINANCE INTERNATIONAL ECD 0.00000% 17.06.25-30.01.26	23 000 000.00	22 879 505.99	0.65
EUR NORDEA BANK AB ECD 0.00000% 04.06.25-04.12.25	14 000 000.00	13 972 551.74	0.40
EUR NORDEA BANK AB ECD 0.00000% 14.10.25-14.05.26	20 000 000.00	19 773 152.60	0.56
EUR ROYAL BANK OF CANADA/LONDON ECD 0.00000% 14.10.25-14.05.26	30 000 000.00	29 666 004.00	0.85
EUR SUMITOMO MITSUI TRUST BANK LT ECD 0.00000% 04.09.25-05.01.26	46 000 000.00	45 823 360.00	1.31
EUR SUMITOMO MITSUI TRUST BANK ECD 0.00000% 15.10.25-16.01.26	19 500 000.00	19 414 878.02	0.55
TOTAL EUR		517 315 177.89	14.76
Total des Certificats de dépôt en euros, coupon zéro		517 315 177.89	14.76

Certificats de dépôt en euros, taux variable

EUR			
EUR DNB BANK ASA ECD VAR 16.04.25-16.01.26	23 000 000.00	23 003 493.70	0.66
TOTAL EUR		23 003 493.70	0.66
Total des Certificats de dépôt en euros, taux variable		23 003 493.70	0.66

Euro Commercial Papers, coupon zéro

EUR			
EUR ABN AMRO BANK NV ECP 0.00000% 08.05.25-10.11.25	20 000 000.00	19 988 506.60	0.57
EUR ABN AMRO BANK NV ECP 0.00000% 11.07.25-11.11.25	13 000 000.00	12 991 782.70	0.37
EUR ABN AMRO BANK NV ECP 0.00000% 05.09.26-05.03.26	68 000 000.00	67 513 613.00	1.93
EUR AGENCE CENTRALE ORGANIS-REG-S ECP 0.00000% 29.08.25-28.11.25	25 000 000.00	24 961 656.00	0.71
EUR AGENCE CENTRALE ORGANIS-REG-S ECP 0.00000% 24.10.25-01.12.25	47 000 000.00	46 920 060.52	1.34
EUR ALLIANZ SE-REG-S ECP 0.00000% 16.06.25-17.11.25	39 000 000.00	38 961 547.17	1.11
EUR ALLIANZ SE-REG-S ECP 0.00000% 22.09.25-23.03.26	19 000 000.00	18 843 561.79	0.54
EUR ALLIANZ SE-REG-S ECP 0.00000% 25.09.25-25.03.26	77 000 000.00	76 357 220.94	2.18
EUR AUSTRALIA & NEW ZEALAND BK ECP 0.00000% 08.10.25-21.04.26	70 000 000.00	69 315 310.40	1.98
EUR AUSTRALIA & NEW ZEALAND BK ECP 0.00000% 17.10.25-01.07.26	35 000 000.00	34 508 903.10	0.98
EUR BANQUE FED DU CREDIT-REG-S ECP 0.00000% 29.07.25-16.06.26	72 000 000.00	71 036 853.84	2.03
EUR BAYERISCHE LANDESBANK-REG-S ECP 0.00000% 11.09.25-11.03.26	25 000 000.00	24 813 005.75	0.71
EUR BAYERISCHE LANDESBANK ECP 0.00000% 02.06.25-02.12.25	49 000 000.00	48 914 721.87	1.39
EUR BAYERISCHE LANDESBANK-REG-S ECP 0.00000% 06.08.25-06.05.26	50 000 000.00	49 454 615.50	1.41

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR	
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
EUR BAYERISCHE LANDESBANK-REG-S ECP 0.00000% 18.09.25-18.03.26	15 000 000.00	14 881 459.20	0.42
EUR BRED BANQUE POPULAIRE ECP 0.00000% 03.06.25-08.12.25	42 000 000.00	41 911 490.88	1.20
EUR BRED BANQUE POPULAIRE ECP 0.00000% 28.08.25-02.03.26	37 000 000.00	36 742 211.75	1.05
EUR CLEARSTREAM BANKING SA ECP 0.00000% 25.08.25-25.11.25	25 000 000.00	24 963 767.75	0.71
EUR CLEARSTREAM BANKING SA ECP 0.00000% 29.09.25-28.11.25	15 000 000.00	14 975 656.20	0.43
EUR COOPERATIEVE RABBK UA-REG-S ECP 0.00000% 19.05.25-19.11.25	29 000 000.00	28 967 283.07	0.83
EUR COOPERATIEVE RABBK UA-REG-S ECP 0.00000% 22.05.25-23.02.26	38 000 000.00	37 743 288.72	1.08
EUR COOPERATIEVE RABBK UA-REG-S ECP 0.00000% 25.08.25-25.05.26	28 000 000.00	27 667 121.72	0.79
EUR COOPERATIEVE RABBK UA-REG-S ECP 0.00000% 23.09.25-23.03.26	24 000 000.00	23 799 930.96	0.68
EUR CREDIT AGRICOLE SA ECP 0.00000% 30.05.25-28.11.25	80 000 000.00	79 871 407.20	2.28
EUR CREDIT AGRICOLE SA ECP 0.00000% 30.07.25-01.12.25	20 000 000.00	19 964 413.40	0.57
EUR CREDIT AGRICOLE SA ECP 0.00000% 20.08.25-20.02.26	5 000 000.00	4 968 084.90	0.14
EUR DEKABANK DEUTSCHE GIROZENTRA ECP 0.00000% 07.05.25-07.11.25	18 000 000.00	17 992 992.24	0.51
EUR DEUTSCHE BANK AG ECP 0.00000% 01.10.25-05.01.26	15 000 000.00	14 944 709.55	0.43
EUR DEUTSCHE BANK AG ECP 0.00000% 21.10.25-21.04.26	45 000 000.00	44 541 214.20	1.27
EUR DNB BANK ASA ECP 0.00000% 18.07.25-18.11.25	32 000 000.00	31 969 309.44	0.91
EUR DZ BANK AG DEUTSCHE ZTR-REG-S ECP 0.00000% 05.08.25-05.01.26	12 000 000.00	11 956 243.68	0.34
EUR DZ BANK AG DEUTSCHE ZTR-REG-S ECP 0.00000% 29.08.25-27.02.26	30 000 000.00	29 798 536.50	0.85
EUR EUROPEAN INVESTMENT BK-REG-S ECP 0.00000% 11.09.25-11.02.26	20 000 000.00	19 886 995.00	0.57
EUR EUROPEAN INVESTMENT BK-REG-S ECP 0.00000% 02.10.25-02.12.25	6 000 000.00	5 989 724.28	0.17
EUR EUROPEAN INVESTMENT BK-REG-S ECP 0.00000% 03.10.25-07.04.26	16 000 000.00	15 859 949.60	0.45
EUR JYSKE BANK A/S ECP 0.00000% 28.05.25-02.12.25	56 000 000.00	55 901 656.16	1.59
EUR JYSKE BANK A/S ECP 0.00000% 11.09.25-12.01.26	3 000 000.00	2 987 743.68	0.08
EUR KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFB ECP 0.00000% 15.07.25-15.12.25	61 000 000.00	60 859 718.30	1.74
EUR LANDESBANK BADEN-WUERTTEMBERG ECP 0.00000% 12.08.25-12.02.26	30 000 000.00	29 825 081.10	0.85
EUR LANDESBANK BADEN-WUERTTEMBERG ECP 0.00000% 15.09.25-16.02.26	35 000 000.00	34 787 766.65	0.99
EUR LANDESKREDITBK B-WUERT-REG-S ECP 0.00000% 18.09.25-18.03.26	9 000 000.00	8 932 496.85	0.25
EUR LANDESKREDITBK B-WUERT-REG-S ECP 0.00000% 29.09.25-29.01.26	9 000 000.00	8 956 337.85	0.25
EUR MUNICIPALITY FINANC PLC ECP 0.00000% 03.11.25-05.12.25	29 000 000.00	28 944 563.02	0.83
EUR NATIONAL BANK OF CANADA ECP 0.00000% 11.08.25-11.02.26	35 000 000.00	34 792 089.15	0.99
EUR NORDEA BANK ABP-REG-S ECP 0.00000% 14.08.25-13.08.26	68 000 000.00	66 836 520.00	1.91
EUR NORDEA BANK ABP-REG-S ECP 0.00000% 25.09.25-27.04.26	15 000 000.00	14 845 172.55	0.42
EUR NORDEA BANK ABP-REG-S ECP 0.00000% 29.09.25-30.03.26	17 000 000.00	16 852 540.30	0.48
EUR NRW BANK-REG-S ECP 0.00000% 01.08.25-04.11.25	75 000 000.00	74 985 086.25	2.14
EUR NRW BANK-REG-S ECP 0.00000% 26.09.25-26.03.26	13 500 000.00	13 395 440.61	0.38
EUR NRW BANK-REG-S ECP 0.00000% 26.09.25-02.04.26	18 000 000.00	17 853 255.18	0.51
EUR OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK ECP 0.00000% 29.07.25-28.11.25	49 500 000.00	49 424 078.88	1.41
EUR OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK ECP 0.00000% 04.09.25-04.02.26	25 000 000.00	24 859 949.00	0.71
EUR OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK ECP 0.00000% 10.09.25-10.02.26	45 000 000.00	44 731 918.80	1.28
EUR OP CORPORATE BANK PLC ECP 0.00000% 09.05.25-09.12.25	8 000 000.00	7 982 013.84	0.23
EUR OP CORPORATE BANK PLC ECP 0.00000% 12.05.25-12.12.25	30 000 000.00	29 927 376.30	0.85
EUR OP CORPORATE BANK PLC ECP 0.00000% 19.06.25-19.02.26	20 000 000.00	19 872 124.60	0.57
EUR OP CORPORATE BANK PLC ECP 0.00000% 20.06.25-20.02.26	18 000 000.00	17 883 863.46	0.51
EUR OP CORPORATE BANK PLC ECP 0.00000% 02.09.25-02.06.26	6 000 000.00	5 925 044.82	0.17
EUR PROCTER & GAMBLE CO ECP 0.00000% 01.10.25-05.01.26	52 000 000.00	51 821 767.92	1.48
EUR PROCTER & GAMBLE CO ECP 0.00000% 09.10.25-12.01.26	58 500 000.00	58 276 105.29	1.66
EUR PROCTER & GAMBLE CO ECP 0.00000% 10.10.25-13.01.26	5 000 000.00	4 980 575.40	0.14
EUR SUMITOMO MITSUI BANKING-REG-S ECP 0.00000% 22.07.25-24.11.25	100 000 000.00	99 867 509.00	2.85
EUR SVENSKA HANDELSBANKEN AB ECP 0.00000% 12.03.25-11.03.26	17 000 000.00	16 872 330.00	0.48
EUR SVENSKA HANDELSBANKEN AB ECP 0.00000% 16.05.25-15.05.26	53 000 000.00	52 393 851.19	1.49
EUR SVENSKA HANDELSBANKEN AB ECP 0.00000% 04.06.25-03.06.26	32 000 000.00	31 597 456.32	0.90
EUR SVENSKA HANDELSBANKEN AB ECP 0.00000% 05.05.25-05.03.26	50 000 000.00	49 642 362.50	1.42
EUR SVENSKA HANDELSBANKEN AB ECP 0.00000% 14.07.25-15.06.26	17 000 000.00	16 773 828.60	0.48
EUR SWEDBANK AB-REG-S ECP 0.00000% 07.05.25-07.11.25	35 000 000.00	34 986 734.30	1.00
EUR SWEDBANK AB-REG-S ECP 0.00000% 30.10.25-30.04.26	20 000 000.00	19 791 499.20	0.56
EUR TORONTO-DOMINION BANK/LONDON ECP 0.00000% 12.09.25-12.03.26	70 000 000.00	69 473 208.00	1.98
EUR TOYOTA MOTOR FINANCE BV ECP 0.00000% 24.07.25-22.01.26	16 000 000.00	15 923 868.80	0.45
EUR UNEDIC ASSEO ECP 0.00000% 01.08.25-24.04.26	25 000 000.00	24 752 075.25	0.71
TOTAL EUR		2 372 492 158.54	67.67
Total des Euro Commercial Papers, coupon zéro		2 372 492 158.54	67.67
Total des Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		2 912 810 830.13	83.09

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en EUR Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			
Fonds d'investissement, ouvert			
Irlande			
EUR UBS (IRL) SELECT MONEY MARKET FUND-EUR-S-DIST	13 796.75	137 967 500.00	3.94
TOTAL Irlande		137 967 500.00	3.94
Total des Fonds d'investissement, ouvert		137 967 500.00	3.94
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée		137 967 500.00	3.94
Total du Portefeuille-titres		3 090 776 266.88	88.17
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités		10 991 585.92	0.31
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires		440 000 000.00	12.55
Autres actifs et passifs		-36 319 155.99	-1.03
Total de l'Actif net		3 505 448 696.81	100.00

UBS (Lux) Money Market Fund – GBP

Comparaison sur trois ans

Date	ISIN	31.10.2025	31.10.2024	31.10.2023
Actif net en GBP		153 454 120.16	111 760 301.07	117 927 457.75
Catégorie F-acc	LU0454364034			
Parts en circulation		61 744.1720	68 729.3380	56 971.8810
Valeur nette d'inventaire par part en GBP		123.16	117.87	111.95
Catégorie K-1-acc	LU0395207458			
Parts en circulation		2.1300	2.2000	2.2000
Valeur nette d'inventaire par part en GBP		2 987 763.32	2 863 562.56	2 723 393.74
Catégorie P-acc	LU0006277635			
Parts en circulation		110 340.0300	89 672.4470	83 970.9030
Valeur nette d'inventaire par part en GBP		947.42	910.40	868.10
Catégorie Q-acc	LU0395207615			
Parts en circulation		257 318.2930	109 291.5730	147 477.6230
Valeur nette d'inventaire par part en GBP		117.39	112.52	107.01
Catégorie QL-acc	LU2630464043			
Parts en circulation		42 236.4020	31 875.0320	165 483.8870
Valeur nette d'inventaire par part en GBP		112.23	107.42	102.02

Performance

	Devise	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Catégorie F-acc	GBP	4.5%	5.3%	4.3%
Catégorie K-1-acc	GBP	4.3%	5.1%	4.1%
Catégorie P-acc	GBP	4.1%	4.9%	3.9%
Catégorie Q-acc	GBP	4.3%	5.1%	4.1%
Catégorie QL-acc	GBP	4.5%	5.3%	-
Benchmark: ¹				
FTSE GBP 3M Eurodeposits	GBP	4.5%	5.3%	4.5%

¹ Le compartiment est géré activement. L'indice est un point de référence par rapport auquel le rendement du compartiment peut être mesuré.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Au cours de l'exercice, du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025, la Banque d'Angleterre (BoE) a poursuivi l'assouplissement de sa politique monétaire, abaissant son taux directeur de 5% en novembre 2024 à 4% lors de sa réunion d'août 2025. Il est resté à ce niveau jusqu'à la fin de la période sous revue.

La banque centrale a justifié cette intervention par l'apaisement des pressions inflationnistes. En ce moment, la BoE reste attentiste, maintenant ses taux jusqu'à ce que l'inflation baisse encore.

La performance du compartiment a été positive et cohérente avec l'environnement de taux du marché monétaire GBP et la performance des investissements défensifs sur le marché monétaire. L'échéance moyenne a été maintenue entre 70 et 90 jours durant l'essentiel de l'exercice.

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % de l'actif net

Grande-Bretagne	27.71
Finlande	7.15
Pays-Bas	6.48
Belgique	6.48
Danemark	5.18
Suède	5.15
Luxembourg	4.52
Australie	4.52
Allemagne	3.90
Autriche	3.26
France	3.24
Irlande	2.92
Norvège	2.59
Japon	2.26
Canada	2.23
Etats-Unis	1.95
Supranationaux	1.30
TOTAL	90.84

Répartition économique en % de l'actif net

Banques & instituts de crédit	74.32
Etablissements financiers et sociétés de participation	7.77
Fonds de placement	2.93
Alimentation & softs	1.95
Sociétés publiques	1.30
Organisations supranationales	1.30
Restauration et loisirs	1.27
TOTAL	90.84

Etat des actifs nets

	GBP
Actif	31.10.2025
Portefeuille-titres, cours d'achat	138 051 346.47
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	1 346 561.16
Total portefeuille-titres (note 1)	139 397 907.63
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme (note 1)	2 554 238.25
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires (note 1)	14 000 000.00
A recevoir sur souscriptions	8 661.26
Intérêts à recevoir sur titres	585 212.66
Intérêts à recevoir sur liquidités	13 683.61
Autres actifs	2 766.50
TOTAL Actif	156 562 469.91
Passif	
A payer sur achats de titres (note 1)	-2 969 497.97
A payer sur rachats	-79 218.23
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-58 039.95
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-1 593.60
Total des Provisions pour frais	-59 633.55
TOTAL Passif	-3 108 349.75
Actifs nets à la fin de l'exercice	153 454 120.16

Etat des opérations

GBP

Revenus	1.11.2024-31.10.2025
Revenus d'intérêts sur liquidités	756 979.44
Intérêts sur titres	1 002 361.82
Dividendes	202 224.91
TOTAL des Revenus	1 961 566.17
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-558 922.98
Taxe d'abonnement (note 3)	-14 297.11
Autres commissions et frais (note 2)	-28 043.85
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-7 311.73
TOTAL des Charges	-608 575.67
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	1 352 990.50
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	468 235.76
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	3 802 436.63
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	307.36
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	4 270 979.75
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	5 623 970.25
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	74 004.73
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	183 824.32
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	257 829.05
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	5 881 799.30

Variations de l'actif net

	GBP
	1.11.2024-31.10.2025
Actif net au début de l'exercice	111 760 301.07
Souscriptions	154 002 121.36
Rachats	-118 190 101.57
Souscriptions (Rachats) net(te)s	35 812 019.79
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	1 352 990.50
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	4 270 979.75
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	257 829.05
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	5 881 799.30
Actifs nets à la fin de l'exercice	153 454 120.16

Evolution des parts en circulation

	1.11.2024-31.10.2025
Catégorie	F-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	68 729.3380
Nombre de parts émises	609 222.6310
Nombre de parts rachetées	-616 207.7970
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	61 744.1720
Catégorie	K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	2.2000
Nombre de parts émises	1.7270
Nombre de parts rachetées	-1.7970
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2.1300
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	89 672.4470
Nombre de parts émises	47 917.6850
Nombre de parts rachetées	-27 250.1020
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	110 340.0300
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	109 291.5730
Nombre de parts émises	216 640.0610
Nombre de parts rachetées	-68 613.3410
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	257 318.2930
Catégorie	QL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	31 875.0320
Nombre de parts émises	51 367.9850
Nombre de parts rachetées	-41 006.6150
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	42 236.4020

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 octobre 2025

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en GBP Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Medium-Term Notes, taux fixe			
GBP			
GBP BANK OF NOVA SCOTIA-REG-S 1.25000% 21-17.12.25	2 000 000.00	1 992 133.64	1.30
GBP KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU-REG-S 1.37500% 19-15.12.25	2 000 000.00	1 993 967.44	1.30
GBP MUNICIPALITY FINANCE PLC-REG-S 5.00000% 23-02.01.26	5 000 000.00	5 007 234.00	3.26
GBP NESTLE HOLDINGS INC-REG-S 0.62500% 21-18.12.25	3 000 000.00	2 987 205.48	1.95
GBP OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK AG-REG-S 4.25000% 23-17.03.26	5 000 000.00	5 004 296.00	3.26
GBP OP CORPORATE BANK PLC-REG-S 3.37500% 22-14.01.26	2 000 000.00	1 996 957.30	1.30
GBP SVENSK EXPORTKREDIT AB-REG-S 4.50000% 23-11.03.26	2 000 000.00	2 002 964.80	1.30
TOTAL GBP		20 984 758.66	13.67
Total des Medium-Term Notes, taux fixe		20 984 758.66	13.67

Medium-Term Notes, taux variable

GBP			
GBP AUSTRALIA & NEW ZEAL-REG-S OVR NT SONION+34BP 25-26.06.26	2 000 000.00	1 999 144.26	1.30
GBP COMMONWEALTH BANK OF AUSTRLIA OVR NT SONION+30BP 25-15.04.26	2 000 000.00	1 999 609.62	1.31
GBP ROYAL BANK OF CANADA-REG-S OVR NT SONION+30BP 25-04.02.26	1 430 000.00	1 430 100.10	0.93
TOTAL GBP		5 428 853.98	3.54
Total des Medium-Term Notes, taux variable		5 428 853.98	3.54
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle		26 413 612.64	17.21

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé

Medium-Term Notes, taux fixe

GBP			
GBP CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0.25000% 21-25.02.26	1 000 000.00	988 368.70	0.65
TOTAL GBP		988 368.70	0.65
Total des Medium-Term Notes, taux fixe		988 368.70	0.65
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé		988 368.70	0.65

Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Certificats de dépôt en euros, taux fixe

GBP			
GBP ROYAL BANK OF CANADA ECD 4.44000% 28.02.25-27.02.26	1 000 000.00	1 000 810.00	0.65
TOTAL GBP		1 000 810.00	0.65
Total des Certificats de dépôt en euros, taux fixe		1 000 810.00	0.65

Certificats de dépôt en euros, coupon zéro

GBP			
GBP BANK OF MONTREAL/LONDON ECD 0.00000% 03.10.25-07.04.26	3 000 000.00	2 948 562.54	1.92
GBP CITIBANK NA/LONDON ECD 0.00000% 29.09.25-30.03.26	4 000 000.00	3 933 910.32	2.56
GBP COMMONWEALTH BK OF AUST LDN ECD 0.00000% 13.03.25-13.03.26	1 000 000.00	985 810.72	0.64
GBP CREDIT AGRICOLE SA LONDON ECD 0.00000% 11.08.25-11.11.25	2 000 000.00	1 997 537.82	1.30
GBP DNB BANK ASA ECD 0.00000% 15.07.25-15.04.26	2 000 000.00	1 999 954.62	1.30
GBP EUROCLEAR BANK SA ECD 0.00000% 04.08.25-02.02.26	3 000 000.00	2 969 246.49	1.94
GBP HSBC UK BANK PLC ECD 0.00000% 12.09.25-08.01.26	2 000 000.00	1 984 766.78	1.29
GBP JYSKE BANK A/S ECD 0.00000% 30.05.25-28.11.25	2 000 000.00	1 993 881.78	1.30
GBP JYSKE BANK A/S ECD 0.00000% 04.06.25-04.12.25	2 000 000.00	1 992 555.88	1.30
GBP KBC BANK SA ECD 0.00000% 04.08.25-05.01.26	4 000 000.00	3 970 135.88	2.59
GBP LLOYDS BANK PLC-144A-REG-S ECD 0.00000% 24.09.25-24.04.26	2 000 000.00	1 962 154.82	1.28
GBP MIZUHO BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 13.08.25-13.11.25	5 000 000.00	4 992 744.80	3.25
GBP NATIONAL AUSTRALIA BK LTD/LDN ECD 0.00000% 31.07.25-30.04.26	2 000 000.00	1 960 481.68	1.28
GBP NATIONAL BANK OF CANADA/LONDO ECD 0.00000% 11.08.25-11.02.26	2 000 000.00	1 977 110.42	1.29

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en GBP Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		en % de l'actif net
GBP NATIONAL WESTMINSTER BANK PLC ECD 0.00000% 03.10.25-09.04.26	3 000 000.00		2 947 500.00	1.92
GBP NORDEA BANK LONDON PLC ECD 0.00000% 26.02.25-25.02.26	3 000 000.00		2 961 724.08	1.93
GBP SOCIETE GENERALE SA-REG-S ECD 0.00000% 01.08.25-03.11.25	2 000 000.00		1 999 326.26	1.30
GBP SOCIETE GENERALE/LONDON ECD 0.00000% 04.06.25-04.03.26	2 000 000.00		1 972 708.90	1.29
GBP SUMITOMO MITSUI BANKING/BRU ECD 0.00000% 06.05.25-06.11.25	3 000 000.00		2 998 022.28	1.96
GBP SUMITOMO MITSUI TRUST BANK ECD 0.00000% 01.09.25-02.02.26	2 000 000.00		1 978 600.00	1.29
GBP SUMITOMO MITSUI TRUST BANK ECD 0.00000% 08.09.25-07.01.26	1 500 000.00		1 488 360.00	0.97
TOTAL GBP			52 015 096.07	33.90
Total des Certificats de dépôt en euros, coupon zéro			52 015 096.07	33.90

Euro Commercial Papers, coupon zéro

GBP				
GBP ABN AMRO BANK NV ECP 0.00000% 06.05.25-06.11.25	2 000 000.00		1 998 681.52	1.30
GBP ABN AMRO BANK NV ECP 0.00000% 09.05.25-10.11.25	1 000 000.00		998 901.76	0.65
GBP BAYERISCHE LANDESBANK-REG-S ECP 0.00000% 05.09.25-05.12.25	3 000 000.00		2 988 662.73	1.95
GBP BAYERISCHE LANDESBANK-REG-S ECP 0.00000% 27.05.25-27.11.25	1 000 000.00		997 082.92	0.65
GBP BELFIUS FINANCING CO ECP 0.00000% 06.06.25-08.12.25	3 000 000.00		2 987 540.70	1.95
GBP BGL BNP PARIBAS SA ECP 0.00000% 08.08.25-09.02.26	4 000 000.00		3 954 692.20	2.58
GBP BNP PARIBAS SA ECP 0.00000% 07.07.25-07.01.26	1 000 000.00		992 387.99	0.65
GBP CORP ANDINA DE FOMENTO-REG-S ECP 0.00000% 08.08.25-12.11.25	2 000 000.00		1 997 300.00	1.30
GBP DNB BANK ASA ECP 0.00000% 19.09.25-19.03.26	2 000 000.00		1 969 951.96	1.28
GBP ING BANK NV-REG-S ECP 0.00000% 09.10.25-09.02.26	2 000 000.00		1 977 971.28	1.29
GBP KOMMUNINVEST I SVERIGE AB ECP 0.00000% 11.03.25-10.03.26	2 000 000.00		1 972 472.74	1.29
GBP KOREA DEVELOPMENT BANK LONDON ECP 0.00000% 19.08.25-20.11.25	3 000 000.00		2 993 177.19	1.95
GBP LA BANQUE POSTALE SA ECP 0.00000% 16.09.25-17.11.25	1 000 000.00		998 140.45	0.65
GBP LLOYDS TSB BANK PLC ECP 0.00000% 31.07.25-02.02.26	2 000 000.00		1 979 265.60	1.29
GBP NORDEA BANK ABP-REG-S ECP 0.00000% 09.01.25-10.11.25	1 000 000.00		998 924.45	0.65
GBP NYKREDIT BANK A/S ECP 0.00000% 08.10.25-08.01.26	2 000 000.00		1 985 113.12	1.29
GBP NYKREDIT BANK A/S-REG-S ECP 0.00000% 16.09.25-16.01.26	2 000 000.00		1 983 401.42	1.29
GBP SANTANDER UK PLC-REG-S ECP 0.00000% 10.09.25-10.02.26	3 000 000.00		2 966 990.61	1.93
GBP SKANDINAVISKA ENSKILDA-REG-S ECP 0.00000% 04.04.25-02.04.26	2 000 000.00		1 966 708.22	1.28
GBP SWEDBANK AB ECP 0.00000% 03.04.25-02.04.26	2 000 000.00		1 966 708.22	1.28
GBP TORONTO DOMINION BANK/LONDON ECP 0.00000% 01.10.25-01.04.26	3 000 000.00		2 950 888.08	1.92
GBP TOYOTA MOTOR FINANCE ECP 0.00000% 15.07.25-02.01.26	5 000 000.00		4 964 778.30	3.24
GBP TRANSPORT FOR LONDON-REG-S ECP 0.00000% 31.07.25-03.11.25	2 000 000.00		1 999 332.82	1.30
GBP WESTPAC BANKING CORP ECP 0.00000% 27.05.25-26.05.26	2 000 000.00		1 955 151.88	1.28
TOTAL GBP			52 544 226.16	34.24
Total des Euro Commercial Papers, coupon zéro			52 544 226.16	34.24

National certificats de dépôt, coupon zéro

GBP				
GBP CORAL GROUP LTD CD 0.00000% 22.09.25-22.06.26	2 000 000.00		1 950 314.06	1.27
TOTAL GBP			1 950 314.06	1.27
Total des National certificats de dépôt, coupon zéro			1 950 314.06	1.27
Total des Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			107 510 446.29	70.06

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Fonds d'investissement, ouvert

Irlande				
GBP UBS (IRL) SELECT MONEY MARKET FUND-GBP-S-DIST	448.55		4 485 480.00	2.92
TOTAL Irlande			4 485 480.00	2.92
Total des Fonds d'investissement, ouvert			4 485 480.00	2.92
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			4 485 480.00	2.92
Total du Portefeuille-titres			139 397 907.63	90.84
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités			2 554 238.25	1.66
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires			14 000 000.00	9.12
Autres actifs et passifs			-2 498 025.72	-1.62
Total de l'Actif net			153 454 120.16	100.00

UBS (Lux) Money Market Fund – USD

Comparaison sur trois ans

Date	ISIN	31.10.2025	31.10.2024	31.10.2023
Actif net en USD		4 561 694 058.79	3 938 020 710.81	3 454 235 935.54
Catégorie F-acc	LU0454364208			
Parts en circulation		711 014.7910	564 875.1350	502 310.2410
Valeur nette d'inventaire par part en USD		2 186.11	2 091.20	1 979.93
Catégorie F-dist¹	LU0454364117			
Parts en circulation		149 650.2380	71 303.7190	-
Valeur nette d'inventaire par part en USD		104.57	103.35	-
Catégorie I-B-acc	LU0395210163			
Parts en circulation		23 715.0600	3 000.0000	13 009.4320
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 179.51	1 127.59	1 066.83
Catégorie INSTITUTIONAL-acc	LU0395209405			
Parts en circulation		6 208.4850	8 253.9670	36 611.3940
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 289.31	1 234.12	1 169.35
Catégorie (CAD hedged) INSTITUTIONAL-acc	LU2645238184			
Parts en circulation		57 578.0390	51 378.0390	51 378.0390
Valeur nette d'inventaire par part en CAD		1 093.56	1 064.04	1 015.00
Catégorie I-X-acc	LU0395210247			
Parts en circulation		25 446.0170	43 724.9030	44 494.2080
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 306.10	1 248.14	1 180.56
Catégorie K-1-acc	LU0395209157			
Parts en circulation		29.1920	22.8880	24.0610
Valeur nette d'inventaire par part en USD		6 406 218.36	6 136 672.30	5 818 327.47
Catégorie (HKD hedged) K-1-acc	LU2617975342			
Parts en circulation		26.7000	4.4250	0.0790
Valeur nette d'inventaire par part en HKD		43 775 215.99	42 573 824.91	40 775 833.80
Catégorie (RMB hedged) K-1-acc²	LU2837250575			
Parts en circulation		-	1.5510	-
Valeur nette d'inventaire par part en CNH		-	35 212 684.95	-
Catégorie (SGD hedged) K-1-acc³	LU2617975771			
Parts en circulation		-	-	0.0900
Valeur nette d'inventaire par part en SGD		-	-	5 083 793.67
Catégorie P-acc	LU0006277684			
Parts en circulation		895 533.7420	813 495.7250	756 518.1360
Valeur nette d'inventaire par part en USD		2 099.62	2 016.50	1 916.87
Catégorie PREFERRED-acc	LU2498540348			
Parts en circulation		84 051.5270	271 776.2280	297 644.1230
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 166.72	1 116.48	1 057.51
Catégorie (CAD hedged) P-acc	LU1397021822			
Parts en circulation		77 521.6510	70 184.6810	54 458.3700
Valeur nette d'inventaire par part en CAD		1 155.00	1 127.64	1 079.81
Catégorie (HKD hedged) P-acc	LU2617975268			
Parts en circulation		22 827.6240	16 007.4180	7 113.3610
Valeur nette d'inventaire par part en HKD		10 868.12	10 599.39	10 179.95
Catégorie (RMB hedged) P-acc⁴	LU2837250658			
Parts en circulation		1 940.5890	91.9530	-
Valeur nette d'inventaire par part en CNH		10 207.04	10 052.20	-
Catégorie (SGD hedged) P-acc	LU2617975698			
Parts en circulation		3 339.4420	4 711.6210	2 578.3270
Valeur nette d'inventaire par part en SGD		1 068.52	1 048.94	1 015.46

Date	ISIN	31.10.2025	31.10.2024	31.10.2023
Catégorie Q-acc LU0357617645				
Parts en circulation		1 461 598.7690	1 930 749.3100	2 209 883.2760
Valeur nette d'inventaire par part en USD		124.50	119.26	113.08
Catégorie (CAD hedged) Q-acc LU1397022127				
Parts en circulation		38 743.5310	23 244.9960	60 295.6390
Valeur nette d'inventaire par part en CAD		117.89	114.80	109.64
Catégorie (HKD hedged) Q-acc⁵ LU2617975185				
Parts en circulation		-	16 027.1910	54 781.5420
Valeur nette d'inventaire par part en HKD		-	1 063.76	1 019.03
Catégorie (RMB hedged) Q-acc⁶ LU2837250732				
Parts en circulation		-	73.0000	-
Valeur nette d'inventaire par part en CNH		-	1 006.13	-
Catégorie (SGD hedged) Q-acc LU2617975425				
Parts en circulation		35 185.5360	46 574.8730	47 799.1380
Valeur nette d'inventaire par part en SGD		107.54	105.30	101.67
Catégorie QL-acc LU2630463664				
Parts en circulation		1 119 715.8600	1 098 145.2870	363 971.1070
Valeur nette d'inventaire par part en USD		112.72	107.83	102.09
Catégorie (HKD hedged) QL-acc LU2654104483				
Parts en circulation		167 778.7380	169 863.0470	14 471.5400
Valeur nette d'inventaire par part en HKD		1 087.80	1 056.68	1 010.83
Catégorie (RMB hedged) QL-acc⁴ LU2837250815				
Parts en circulation		9 197.2730	73.0000	-
Valeur nette d'inventaire par part en CNH		1 026.22	1 006.58	-
Catégorie (SGD hedged) QL-acc LU2654104566				
Parts en circulation		198 808.4530	96 435.3190	71 243.6890
Valeur nette d'inventaire par part en SGD		107.09	104.70	100.96
Catégorie U-X-acc LU0395210593				
Parts en circulation		7 957.1340	4 453.6340	3 701.6340
Valeur nette d'inventaire par part en USD		13 187.86	12 602.63	11 920.34

¹ Première VNI 21.3.2024

² La catégorie de parts (RMB hedged) K-1-acc était en circulation jusqu'au 4.9.2025

³ La catégorie de parts (SGD hedged) K-1-acc était en circulation pour la période allant du 23.5.2023 au 26.3.2024

⁴ Première VNI 16.7.2024

⁵ La catégorie de parts (HKD hedged) Q-acc était en circulation jusqu'au 17.7.2025

⁶ La catégorie de parts (RMB hedged) Q-acc était en circulation pour la période allant du 16.7.2024 au 6.2.2025

Performance

	Devise	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Catégorie F-acc	USD	4.5%	5.6%	5.0%
Catégorie F-dist	USD	4.5%	-	-
Catégorie I-B-acc	USD	4.6%	5.7%	5.1%
Catégorie INSTITUTIONAL-acc	USD	4.5%	5.5%	5.0%
Catégorie (CAD hedged) INSTITUTIONAL-acc	CAD	2.8%	4.8%	-
Catégorie I-X-acc	USD	4.6%	5.7%	5.1%
Catégorie K-1-acc	USD	4.4%	5.5%	4.9%
Catégorie (HKD hedged) K-1-acc	HKD	2.8%	4.4%	-
Catégorie (RMB hedged) K-1-acc ¹	CNH	-	-	-
Catégorie (SGD hedged) K-1-acc ²	SGD	-	-	-
Catégorie P-acc	USD	4.1%	5.2%	4.6%

	Devise	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Catégorie PREFERRED-acc	USD	4.5%	5.6%	5.0%
Catégorie (CAD hedged) P-acc	CAD	2.4%	4.4%	4.1%
Catégorie (HKD hedged) P-acc	HKD	2.5%	4.1%	-
Catégorie (RMB hedged) P-acc	CNH	1.5%	-	-
Catégorie (SGD hedged) P-acc	SGD	1.9%	3.3%	-
Catégorie Q-acc	USD	4.4%	5.5%	4.9%
Catégorie (CAD hedged) Q-acc	CAD	2.7%	4.7%	4.4%
Catégorie (HKD hedged) Q-acc ³	HKD	-	4.4%	-
Catégorie (RMB hedged) Q-acc ⁴	CNH	-	-	-
Catégorie (SGD hedged) Q-acc	SGD	2.1%	3.6%	-
Catégorie QL-acc	USD	4.5%	5.6%	-
Catégorie (HKD hedged) QL-acc	HKD	2.9%	4.5%	-
Catégorie (RMB hedged) QL-acc	CNH	2.0%	-	-
Catégorie (SGD hedged) QL-acc	SGD	2.3%	3.7%	-
Catégorie U-X-acc	USD	4.6%	5.7%	5.1%
Benchmark: ⁵				
FTSE USD 3M Eurodeposits	USD	4.5%	5.5%	5.1%

¹ La catégorie de parts (RMB hedged) K-1-acc était en circulation jusqu'au 4.9.2025. Dès lors, aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance.

² La catégorie de parts (SGD hedged) K-1-acc était en circulation pour la période allant du 23.5.2023 au 26.3.2024. Dès lors, aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance.

³ La catégorie de parts (HKD hedged) Q-acc était en circulation jusqu'au 17.7.2025. Dès lors, aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance.

⁴ La catégorie de parts (RMB hedged) Q-acc était en circulation pour la période allant du 16.7.2024 au 6.2.2025. Dès lors, aucune donnée n'est disponible pour calculer la performance.

⁵ Le compartiment est géré activement. L'indice est un point de référence par rapport auquel le rendement du compartiment peut être mesuré.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Les données de performance ne sont pas auditées.

Rapport du Gestionnaire de portefeuille

Au cours de l'exercice, du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, la Réserve fédérale américaine (Fed) a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire en réduisant le taux des fonds fédéraux de 25 points de base en novembre, puis en décembre 2024, les établissant entre 4.25% et 4.50%. Compte tenu des tensions géopolitiques et commerciales, la Fed n'a pas modifié ses taux durant la majeure partie de 2025, le temps d'analyser les conditions économiques. Elle a décidé de reprendre ses baisses de taux en septembre, puis en octobre 2025, le marché du travail montrant des signes de détérioration, sans évolution majeure de l'inflation. La fourchette des taux des fonds fédéraux a été abaissée à 3.75%-4% à la fin de la période sous revue.

La performance du compartiment a été positive durant l'exercice sous revue et cohérente avec l'environnement de taux du marché monétaire USD et la performance des investissements défensifs sur le marché monétaire. L'échéance moyenne est demeurée comprise entre 70 et 90 jours durant l'essentiel de la période sous revue.

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % de l'actif net

Grande-Bretagne	21.06
France	10.99
Allemagne	10.96
Australie	10.03
Belgique	5.32
Irlande	4.50
Suède	4.40
Pays-Bas	4.24
Canada	4.13
Autriche	3.17
Finlande	2.84
Japon	2.76
Luxembourg	2.60
Norvège	2.34
Etats-Unis	1.63
Supranationaux	0.54
Corée du Sud	0.43
TOTAL	91.94

Répartition économique en % de l'actif net

Banques & instituts de crédit	79.70
Fonds de placement	3.41
Soins de santé & services sociaux	2.13
Sociétés publiques	1.85
Diverses sociétés non classées	1.63
Gouvernements nationaux et centraux	1.59
Etablissements financiers et sociétés de participation	1.09
Organisations supranationales	0.54
TOTAL	91.94

Etat des actifs nets

	USD
Actif	31.10.2025
Portefeuille-titres, cours d'achat	4 150 736 736.33
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	43 277 969.55
Total portefeuille-titres (note 1)	4 194 014 705.88
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme (note 1)	27 805 360.48
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires (note 1)	650 000 000.00
A recevoir sur souscriptions	13 551 184.24
Intérêts à recevoir sur titres	1 968 989.56
Intérêts à recevoir sur liquidités	270 471.85
Autres actifs	11 005.61
TOTAL Actif	4 887 621 717.62
Passif	
Perte non réalisée sur contrats de change à terme (note 1)	-1 182 811.27
Crédit en compte courant	-43.08
Intérêts à payer sur crédit en compte courant	-0.27
A payer sur achats de titres (note 1)	-305 494 596.38
A payer sur rachats	-17 882 687.89
Provisions pour commission de gestion forfaitaire (note 2)	-1 321 820.55
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-45 699.39
Total des Provisions pour frais	-1 367 519.94
TOTAL Passif	-325 927 658.83
Actifs nets à la fin de l'exercice	4 561 694 058.79

Etat des opérations

USD

Revenus	1.11.2024-31.10.2025
Revenus d'intérêts sur liquidités	20 813 517.35
Intérêts sur titres	7 542 894.77
Dividendes	7 087 530.40
TOTAL des Revenus	35 443 942.52
Charges	
Commission de gestion forfaitaire (note 2)	-12 348 285.95
Taxe d'abonnement (note 3)	-413 819.51
Autres commissions et frais (note 2)	-65 092.39
Charges d'intérêts sur liquidités et crédit en compte courant	-98 743.62
TOTAL des Charges	-12 925 941.47
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	22 518 001.05
Bénéfices (pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	395 950.11
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	152 201 758.91
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-6 922 563.90
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	1 142 362.10
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	146 817 507.22
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de l'exercice	169 335 508.27
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	976 924.96
Plus- (Moins-) value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements	126 589.66
Plus- (Moins-) value non réalisée sur contrats de change à terme	-496 990.87
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	606 523.75
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	169 942 032.02

Variations de l'actif net

	USD
	1.11.2024-31.10.2025
Actif net au début de l'exercice	3 938 020 710.81
Souscriptions	6 937 355 379.23
Rachats	-6 483 368 705.49
Souscriptions (Rachats) net(te)s	453 986 673.74
Dividendes versés (note 4)	-255 357.78
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	22 518 001.05
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	146 817 507.22
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	606 523.75
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net issue de l'activité	169 942 032.02
Actifs nets à la fin de l'exercice	4 561 694 058.79

Evolution des parts en circulation

	1.11.2024-31.10.2025
Catégorie	F-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	564 875.1350
Nombre de parts émises	1 967 873.4490
Nombre de parts rachetées	-1 821 733.7930
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	711 014.7910
Catégorie	F-dist
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	71 303.7190
Nombre de parts émises	205 116.6180
Nombre de parts rachetées	-126 770.0990
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	149 650.2380
Catégorie	I-B-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	3 000.0000
Nombre de parts émises	24 265.0600
Nombre de parts rachetées	-3 550.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 715.0600
Catégorie	INSTITUTIONAL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	8 253.9670
Nombre de parts émises	38 392.6760
Nombre de parts rachetées	-40 438.1580
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 208.4850
Catégorie	(CAD hedged) INSTITUTIONAL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	51 378.0390
Nombre de parts émises	6 200.0000
Nombre de parts rachetées	0.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57 578.0390
Catégorie	I-X-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	43 724.9030
Nombre de parts émises	3 754.1140
Nombre de parts rachetées	-22 033.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 446.0170

Catégorie	K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	22.8880
Nombre de parts émises	20.0850
Nombre de parts rachetées	-13.7810
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29.1920
Catégorie	(HKD hedged) K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	4.4250
Nombre de parts émises	48.9710
Nombre de parts rachetées	-26.6960
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26.7000
Catégorie	(RMB hedged) K-1-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1.5510
Nombre de parts émises	0.0190
Nombre de parts rachetées	-1.5700
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0.0000
Catégorie	P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	813 495.7250
Nombre de parts émises	761 007.9330
Nombre de parts rachetées	-678 969.9160
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	895 533.7420
Catégorie	PREFERRED-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	271 776.2280
Nombre de parts émises	65 272.6720
Nombre de parts rachetées	-252 997.3730
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	84 051.5270
Catégorie	(CAD hedged) P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	70 184.6810
Nombre de parts émises	25 494.8550
Nombre de parts rachetées	-18 157.8850
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	77 521.6510
Catégorie	(HKD hedged) P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	16 007.4180
Nombre de parts émises	59 970.3770
Nombre de parts rachetées	-53 150.1710
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	22 827.6240
Catégorie	(RMB hedged) P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	91.9530
Nombre de parts émises	2 125.9950
Nombre de parts rachetées	-277.3590
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 940.5890
Catégorie	(SGD hedged) P-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	4 711.6210
Nombre de parts émises	4 570.2830
Nombre de parts rachetées	-5 942.4620
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 339.4420
Catégorie	Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1 930 749.3100
Nombre de parts émises	580 625.5400
Nombre de parts rachetées	-1 049 776.0810
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 461 598.7690

Catégorie	(CAD hedged) Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	23 244.9960
Nombre de parts émises	49 849.8680
Nombre de parts rachetées	-34 351.3330
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	38 743.5310
Catégorie	(HKD hedged) Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	16 027.1910
Nombre de parts émises	2 480.7320
Nombre de parts rachetées	-18 507.9230
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0.0000
Catégorie	(RMB hedged) Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	73.0000
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-73.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0.0000
Catégorie	(SGD hedged) Q-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	46 574.8730
Nombre de parts émises	0.0000
Nombre de parts rachetées	-11 389.3370
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 185.5360
Catégorie	QL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	1 098 145.2870
Nombre de parts émises	1 567 103.8730
Nombre de parts rachetées	-1 545 533.3000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 119 715.8600
Catégorie	(HKD hedged) QL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	169 863.0470
Nombre de parts émises	511 247.9020
Nombre de parts rachetées	-513 332.2110
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	167 778.7380
Catégorie	(RMB hedged) QL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	73.0000
Nombre de parts émises	22 614.4670
Nombre de parts rachetées	-13 490.1940
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 197.2730
Catégorie	(SGD hedged) QL-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	96 435.3190
Nombre de parts émises	218 656.4060
Nombre de parts rachetées	-116 283.2720
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	198 808.4530
Catégorie	U-X-acc
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	4 453.6340
Nombre de parts émises	9 914.0000
Nombre de parts rachetées	-6 410.5000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 957.1340

Distribution annuelle¹

UBS (Lux) Money Market Fund – USD	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par action
F-dist	3.1.2025	8.1.2025	USD	3.3456

¹ Voir note 4

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 octobre 2025

Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
Billets, taux fixe			
USD			
USD CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA-REG-S 0.62500% 21-18.02.26	25 500 000.00	25 242 183.27	0.55
USD OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK AG 4.62500% 22-03.11.25	23 000 000.00	23 000 000.00	0.51
TOTAL USD		48 242 183.27	1.06
Total des Billets, taux fixe		48 242 183.27	1.06
Medium-Term Notes, taux fixe			
USD			
USD CAISSE D'AMORTIS DE LA DETTE SOC-REG-S 4.00000% 23-25.01.26	21 249 000.00	21 239 713.34	0.47
USD LANDESKREDITBANK B-WUERTT FOER BK-REG-S 0.50000% 20-08.12.25	60 000 000.00	59 788 617.60	1.31
USD NORDIC INVESTMENT BANK 0.50000% 21-21.01.26	25 000 000.00	24 810 058.75	0.54
TOTAL USD		105 838 389.69	2.32
Total des Medium-Term Notes, taux fixe		105 838 389.69	2.32
Medium-Term Notes, taux variable			
USD			
USD LANDESKREDITBANK BADEN-REG-S SOFRIX+100BP 24-08.05.26	40 000 000.00	40 160 800.00	0.88
TOTAL USD		40 160 800.00	0.88
Total des Medium-Term Notes, taux variable		40 160 800.00	0.88
Total des Titres et instruments du marché monétaire négociés sur une bourse officielle		194 241 372.96	4.26

Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Certificats de dépôt en euros, taux fixe

USD			
USD ROYAL BANK OF CANADA/LONDON ECD 4.00500% 16.09.25-20.03.26	60 000 000.00	59 994 008.40	1.32
TOTAL USD		59 994 008.40	1.32
Total des Certificats de dépôt en euros, taux fixe		59 994 008.40	1.32

Certificats de dépôt en euros, coupon zéro

USD			
USD BANK OF MONTREAL/LONDON ECD 0.00000% 03.07.25-05.01.26	60 000 000.00	59 558 433.60	1.31
USD BANK OF MONTREAL/LONDON ECD 0.00000% 07.08.25-09.02.26	40 000 000.00	39 554 984.40	0.87
USD BANK OF NOVA SCOTIA ECD 0.00000% 29.09.25-30.03.26	55 000 000.00	54 134 524.40	1.19
USD CANADIAN IMPERIAL BANK OF COM ECD 0.00000% 13.06.25-13.03.26	85 000 000.00	83 758 725.45	1.84
USD COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALI ECD 0.00000% 04.12.24-04.12.25	40 000 000.00	39 844 209.20	0.87
USD COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALI ECD 0.00000% 01.07.25-07.01.26	70 000 000.00	69 456 847.60	1.52
USD CREDIT AGRICOLE SA/LONDON ECD 0.00000% 06.01.25-06.11.25	75 000 000.00	74 949 034.50	1.64
USD CREDIT AGRICOLE SA/LONDON ECD 0.00000% 26.08.25-26.02.26	50 000 000.00	49 346 308.00	1.08
USD KBC BANK SA ECD 0.00000% 02.10.25-02.02.26	25 000 000.00	24 743 394.00	0.54
USD KBC BANK SA ECD 0.00000% 03.11.25-03.02.26	90 000 000.00	89 066 420.10	1.95
USD KOREA DEVELOPMENT BANK ECD 0.00000% 07.07.25-20.01.26	20 000 000.00	19 821 163.60	0.44
USD MITSUBISHI UFJ TRUST & BANK ECD 0.00000% 29.09.25-27.02.26	20 000 000.00	19 736 158.40	0.43
USD MIZUHO BANK LTD/SYDNEY ECD 0.00000% 22.09.25-22.01.26	25 000 000.00	24 769 250.00	0.54
USD MIZUHO BANK LTD/SYDNEY ECD 0.00000% 17.10.25-17.02.26	92 000 000.00	90 887 754.96	1.99
USD MIZUHO BANK LTD/SYDNEY ECD 0.00000% 21.10.25-23.02.26	33 000 000.00	32 579 628.51	0.71
USD MUFG BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 24.07.25-14.11.25	75 000 000.00	74 881 188.75	1.64
USD MUFG BANK LTD/LONDON ECD 0.00000% 04.08.25-04.02.26	50 000 000.00	49 462 820.50	1.09
USD NATIONAL AUSTRALIA BK LONDON ECD 0.00000% 14.05.25-17.02.26	25 500 000.00	25 193 694.00	0.55
USD NORDEA BANK ABP LDN ECD 0.00000% 08.01.25-10.11.25	60 000 000.00	59 936 400.60	1.31
USD ROYAL BANK OF CANADA/LONDON ECD 0.00000% 04.08.25-03.08.26	20 000 000.00	19 411 009.20	0.43
USD SUMITOMO MITSUI BANK CORP ECD 0.00000% 07.07.25-05.01.26	45 000 000.00	44 667 638.55	0.98
USD SUMITOMO MITSUI TRUST BANK ECD 0.00000% 10.10.25-10.03.26	70 000 000.00	69 001 484.30	1.51

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		en % de l'actif net
USD SUMITOMO MITSUI TRUST BANK ECD 0.00000% 14.10.25-22.01.26	10 000 000.00		9 907 384.00	0.22
USD SUMITOMO MITSUI TRUST BANK ECD 0.00000% 14.10.25-14.04.26	65 000 000.00		63 839 412.65	1.40
TOTAL USD			1 188 507 869.27	26.05
Total des Certificats de dépôt en euros, coupon zéro			1 188 507 869.27	26.05

Euro Commercial Papers, coupon zéro

USD				
USD ABN AMRO BANK NV ECP 0.00000% 04.09.25-04.02.26	25 000 000.00		24 733 132.75	0.54
USD ABN AMRO BANK NV ECP 0.00000% 10.09.25-10.03.26	50 000 000.00		49 286 774.50	1.08
USD AGENCE CENTRALE ORG SS-REG-S ECP 0.00000% 17.10.25-02.02.26	56 000 000.00		55 406 180.48	1.21
USD AGENCE CENTRALE ORG SS-REG-S ECP 0.00000% 20.10.25-02.02.26	24 000 000.00		23 745 505.92	0.52
USD AGENCE CENTRALE ORG SS-REG-S ECP 0.00000% 24.08.25-01.12.25	18 000 000.00		17 938 018.80	0.39
USD ANZ GROUP HOLDINGS LTD ECP 0.00000% 14.07.25-16.03.26	90 000 000.00		88 643 376.90	1.94
USD AUSTRALIA & NEW ZEALAND BK ECP 0.00000% 17.07.25-17.02.26	35 000 000.00		34 574 870.75	0.76
USD AUSTRIA, REPUBLIC OF ECP 0.00000% 16.10.25-16.01.26	10 000 000.00		9 916 761.50	0.22
USD AUSTRIA, REPUBLIC OF ECP 0.00000% 27.10.25-28.11.25	63 000 000.00		62 804 121.03	1.38
USD BANQUE FED DU CRE MUTU-REG-S ECP 0.00000% 08.05.25-12.11.25	40 000 000.00		39 946 152.40	0.88
USD BANQUE FED DU CRE MUTU-REG-S ECP 0.00000% 21.08.25-25.03.26	45 000 000.00		44 286 507.00	0.97
USD BAYERISCHE LANDESBANK-REG-S ECP 0.00000% 07.02.25-07.11.25	35 000 000.00		34 973 206.80	0.77
USD BAYERISCHE LANDESBANK-REG-S ECP 0.00000% 18.02.25-18.11.25	60 000 000.00		59 882 032.20	1.31
USD BGL BNP PARIBAS SA ECP 0.00000% 04.11.25-04.03.26	120 000 000.00		118 413 240.00	2.60
USD BNP PARIBAS SA ECP 0.00000% 04.08.25-04.11.25	60 000 000.00		59 973 711.60	1.31
USD BRED BANQUE POPULAIRE ECP 0.00000% 05.06.25-05.11.25	25 000 000.00		24 985 841.25	0.55
USD CAISSE DES DEPOTS ET CONSNAECP 0.00000% 02.10.25-02.01.26	20 000 000.00		19 862 906.20	0.43
USD COLLATERALIZED COMMER-REG-S ECP 0.00000% 06.08.25-06.02.26	75 000 000.00		74 182 914.00	1.63
USD COMMERZBANK AG ECP 0.00000% 09.09.25-09.06.26	70 000 000.00		68 332 761.70	1.50
USD COOPERATIEVE RABOBANK-REG-S ECP 0.00000% 02.12.24-01.12.25	40 000 000.00		39 861 326.80	0.87
USD COOPERATIEVE RABOBANK-REG-S ECP 0.00000% 27.01.25-26.01.26	50 000 000.00		49 516 553.50	1.09
USD COOPERATIEVE RABOBANK-REG-S ECP 0.00000% 08.05.25-10.11.25	30 000 000.00		29 966 371.20	0.66
USD DEUTSCHE BANK AG LONDON ECP 0.00000% 07.08.25-07.11.25	20 000 000.00		19 984 223.60	0.44
USD DEUTSCHE BANK AG LONDON ECP 0.00000% 03.11.25-04.05.26	100 000 000.00		98 009 000.00	2.15
USD DNB BANK ASA ECP 0.00000% 23.10.25-23.02.26	100 000 000.00		98 753 658.00	2.16
USD DNB BANK ASA ECP 0.00000% 24.10.25-24.02.26	8 000 000.00		7 899 425.60	0.17
USD DZ BK AG DEUT ZEN-GENBK REG-S ECP 0.00000% 10.02.25-10.11.25	5 000 000.00		4 994 395.20	0.11
USD DZ BK AG DEUT ZEN-GENBK REG-S ECP 0.00000% 27.05.25-27.02.26	40 000 000.00		39 479 309.60	0.87
USD DZ BK AG DEUT ZEN-GENBK REG-S ECP 0.00000% 04.06.25-04.02.26	70 000 000.00		69 263 334.00	1.52
USD DZ BK AG DEUT ZEN-GENBK REG-S ECP 0.00000% 31.10.25-27.02.26	35 000 000.00		34 550 272.40	0.76
USD FEDERATION DES CAISSES ECP 0.00000% 07.08.25-04.11.25	90 000 000.00		89 960 837.40	1.97
USD HSBC CONTINENTAL EUROPE SA ECP 0.00000% 30.07.25-30.01.26	40 000 000.00		39 602 497.20	0.87
USD HSBC CONTINENTAL EUROPE SA ECP 0.00000% 28.08.25-03.03.26	60 000 000.00		59 184 393.00	1.30
USD ING BANK NV/SYDNEY-REG-S ECP 0.00000% 09.07.25-08.01.26	110 000 000.00		109 156 854.40	2.39
USD KOREA DEVELOPMENT BANK LONDON ECP 0.00000% 30.07.25-27.03.26	50 000 000.00		49 200 688.00	1.08
USD LANDESBANK BADEN-WUERTTEMBERG ECP 0.00000% 15.09.25-18.03.26	90 000 000.00		88 638 498.00	1.94
USD LLOYDS BANK PLC ECP 0.00000% 18.07.25-18.11.25	117 000 000.00		116 764 718.85	2.56
USD NATIONAL BANK OF CANAD/LONDON ECP 0.00000% 18.09.25-18.06.26	35 000 000.00		34 132 167.65	0.75
USD OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK ECP 0.00000% 28.10.25-28.11.25	49 000 000.00		48 846 361.97	1.07
USD OP CORPORATE BANK PLC ECP 0.00000% 13.03.25-13.01.26	70 000 000.00		69 409 798.50	1.52
USD SKANDINAVISKA ENS BANK-REG-S ECP 0.00000% 08.05.25-10.12.25	70 000 000.00		69 690 008.50	1.53
USD SOCIETE GENERALE SA-REG-S ECP 0.00000% 10.07.25-14.11.25	70 000 000.00		69 888 295.40	1.53
USD SUMITOMO MITSUI BANKING-REG-S ECP 0.00000% 29.10.25-29.01.26	85 000 000.00		84 147 376.90	1.84
USD SWEDBANK AB-REG-S ECP 0.00000% 14.10.25-15.04.26	40 000 000.00		39 278 298.80	0.86
USD SWEDBANK AB-REG-S ECP 0.00000% 22.10.25-23.02.26	93 000 000.00		91 834 480.29	2.01
USD TORONTO-DOMINION BANK/THE ECP 0.00000% 03.10.25-01.04.26	45 000 000.00		44 252 867.25	0.97
USD TRANSPORT FOR LONDON-REG-S ECP 0.00000% 02.10.25-05.01.26	38 000 000.00		37 717 732.96	0.83
USD ZURICH FINANCE IRELAND DESIGN ECP 0.00000% 03.10.25-08.12.25	50 000 000.00		49 781 404.50	1.09
TOTAL USD			2 595 653 165.25	56.90
Total des Euro Commercial Papers, coupon zéro			2 595 653 165.25	56.90
Total des Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			3 844 155 042.92	84.27

OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Fonds d'investissement, ouvert

Irlande

USD UBS (IRL) SELECT MONEY MARKET FUND-USD-S-DIST	15 561.83		155 618 290.00	3.41
TOTAL Irlande			155 618 290.00	3.41
Total des Fonds d'investissement, ouvert			155 618 290.00	3.41
Total des OPCVM/Autres OPC au sens de l'article 41 (1) e) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			155 618 290.00	3.41
Total du Portefeuille-titres			4 194 014 705.88	91.94

Dénomination					Evaluation en USD Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)	en % de l'actif net
					Nombre/ Nominal	
Contrats de change à terme						
Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité						
HKD	1 589 349 900.00	USD	204 674 870.40	28.11.2025		-76 168.33 0.00
CNH	28 940 100.00	USD	4 086 234.21	28.11.2025		-15 333.34 0.00
CAD	155 567 100.00	USD	112 120 755.66	28.11.2025		-944 971.65 -0.02
SGD	28 482 500.00	USD	22 076 000.50	28.11.2025		-146 360.92 -0.01
USD	101 514.54	HKD	788 400.00	28.11.2025		22.97 0.00
Total des Contrats de change à terme						-1 182 811.27 -0.03
Avoirs en banque, dépôts à vue et à terme et autres liquidités						27 805 360.48 0.61
Dépôts à terme et dépôts fiduciaires						650 000 000.00 14.25
Crédit en compte courant et autres engagements à court terme						-43.08 0.00
Autres actifs et passifs						-308 943 153.22 -6.77
Total de l'Actif net						4 561 694 058.79 100.00

Notes aux états financiers

Note 1 – Principales méthodes comptables

La clôture des comptes a été effectuée conformément aux méthodes comptables généralement reconnues pour les fonds de placement au Luxembourg. Les principales méthodes comptables sont les suivantes:

a) Calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion par part d'un compartiment ou d'une catégorie de parts sont exprimés dans la devise de référence du compartiment ou de la catégorie de parts considéré(e) et calculés chaque jour ouvrable en divisant l'actif net total du compartiment revenant à chaque catégorie de parts par le nombre de parts en circulation au titre de la catégorie concernée dudit compartiment. La valeur nette d'inventaire est publiée chaque jour ouvrable dans la partie du site Internet accessible au grand public relativement à chaque compartiment. La valeur nette d'inventaire d'une part peut également être calculée lors des jours au cours desquels aucune part n'est émise ou rachetée conformément à la section suivante. Une telle valeur nette d'inventaire pourra être publiée dans la partie du site Internet accessible au grand public relativement à chaque compartiment, mais ne devra être utilisée qu'à des fins de calcul des commissions et des performances, ou pour établir des statistiques de performance. Elle ne pourra en aucun cas servir de base dans le cadre de demandes de souscription et de rachat.

On entend ici par «jour ouvrable» les jours ouvrables bancaires habituels (c.-à-d. tous les jours où les banques sont ouvertes durant les heures de bureau normales) au Luxembourg, à l'exception du 2 janvier et des 24 et 31 décembre, de certains jours fériés non légaux au Luxembourg et des jours auxquels les Bourses des principaux pays où le compartiment investit sont fermées ou lors desquels 50% ou plus des placements du compartiment ne peuvent être évalués de manière adéquate.

Les «jours fériés non légaux» sont des jours durant lesquels les banques et établissements financiers sont fermés.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire attribuable aux différentes catégories de parts d'un compartiment est déterminé, en tenant compte des commissions prélevées sur chaque catégorie de parts, par le rapport entre les parts émises de chaque catégorie et le total des parts émises du compartiment; il change à chaque émission ou rachat de parts.

b) Principes d'évaluation

– Les produits dérivés et autres actifs cotés en bourse sont évalués aux derniers cours de marché connus. Lorsque ces produits dérivés ou autres actifs sont cotés sur plusieurs Bourses, c'est le dernier cours disponible auprès de la Bourse constituant le marché principal de ces placements qui est retenu.

Dans le cas de produits dérivés et autres actifs faisant l'objet de transactions limitées en Bourse, mais négociés entre courtiers sur un marché secondaire régi par des règles de fixation des prix conformes aux usages, la Société de gestion peut évaluer ces produits dérivés et autres actifs

sur la base de ces prix. Les produits dérivés et autres actifs qui ne sont pas cotés en Bourse mais négociés sur un autre marché réglementé, reconnu, ouvert au public et en fonctionnement régulier sont évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

- Les actifs qui ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé et pour lesquels aucun prix adéquat ne peut être obtenu sont évalués par la Société de gestion selon d'autres principes qu'elle choisit en toute bonne foi sur la base des prix probables de réalisation. Ces principes seront toujours conformes au Règlement sur les fonds monétaires.
- Les produits dérivés qui ne sont pas cotés en Bourse (produits dérivés de gré à gré) sont évalués sur la base de prix obtenus de sources indépendantes. Si seule une source indépendante est disponible pour l'évaluation d'un produit dérivé, la probabilité du prix d'évaluation est déterminée à l'aide de modèles de calcul reconnus par la Société de gestion et le réviseur d'entreprises du Fonds sur la base de la valeur vénale de l'instrument sous-jacent du produit dérivé. Cette évaluation s'effectue sur décision de la Société de gestion, sur la base des estimations établies par ses experts, assistés par ceux du Comité d'évaluation mondial d'UBS. Les principes appliqués à cette fin seront toujours conformes au Règlement sur les fonds monétaires.
- Les parts ou actions d'autres fonds monétaires sont évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire connue. Certaines parts ou actions d'autres fonds monétaires peuvent être évaluées sur la base d'une estimation fournie par des prestataires de confiance, indépendants du gestionnaire de portefeuille ou du conseiller en placement du fonds cible (estimation de prix).
- L'évaluation des instruments du marché monétaire, qui ne sont pas négociés en Bourse ou sur un autre marché réglementé et ouvert au public, sera effectuée sur la base des courbes correspondantes. L'évaluation reposant sur les courbes se rapporte aux composantes Taux d'intérêt et Spread de crédit. A cet égard, les principes suivants sont appliqués: pour chaque instrument du marché monétaire, les taux d'intérêt suivant la durée résiduelle sont interpolés. Le taux d'intérêt ainsi calculé est converti en un cours de marché après ajout d'un spread de crédit qui rend compte de la solvabilité du débiteur sous-jacent. Ce spread de crédit est ajusté en cas de modification importante de la solvabilité de l'émetteur. Les revenus d'intérêt de chaque compartiment perçus entre le jour de l'ordre concerné et la date de règlement considérée sont pris en compte dans l'évaluation de l'actif du compartiment concerné. La valeur d'inventaire par part intègre ainsi au jour d'évaluation considéré les revenus d'intérêt estimés.
- Les instruments du marché monétaire, produits dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que la devise de référence du compartiment considéré et qui ne sont pas couverts par des transactions sur devises sont évalués au cours de change équivalant à la moyenne entre le prix d'achat et le prix de vente qui sont connus au Luxembourg ou, à défaut, sur le marché le plus représentatif de cette devise.
- Les dépôts à terme et les placements fiduciaires sont évalués à leur valeur notionnelle majorée des intérêts courus.
- La valeur des opérations d'échange est calculée par un prestataire externe et une seconde évaluation indépendante est mise à disposition par un autre presta-

taire externe. Le calcul s'effectue sur la base de la valeur actualisée nette (Net Present Value) de tous les flux de trésorerie, entrées comme sorties. Dans certains cas particuliers, des calculs internes – reposant sur des modèles et des données de marché mis à disposition par Bloomberg – et/ou des évaluations fondées sur des déclarations de courtiers peuvent être utilisés. Les méthodes de calcul dépendent des instruments considérés et sont définies conformément à la politique d'évaluation d'UBS en vigueur (UBS Valuation Policy).

La Société de gestion est autorisée à appliquer de bonne foi d'autres critères d'évaluation généralement reconnus et vérifiables afin d'obtenir une évaluation adéquate de l'actif net si, en raison de circonstances exceptionnelles, une évaluation effectuée selon les règles susmentionnées s'avère impraticable ou inexacte.

Dans des circonstances exceptionnelles, des évaluations supplémentaires peuvent être effectuées dans le courant de la journée, auquel cas elles s'appliquent aux émissions et rachats ultérieurs de parts.

Les coûts d'achat ou de vente réels des titres et des placements d'un compartiment peuvent, du fait de frais et taxes et des écarts entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents, être différents du dernier prix disponible ou de la valeur nette d'inventaire, selon le cas, utilisé pour calculer la valeur nette d'inventaire par part. Ces coûts ont un effet négatif, dit de «dilution», sur la valeur d'un compartiment. Afin d'atténuer cet effet, le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, appliquer un ajustement anti-dilution à la valeur nette d'inventaire par part («Swing Pricing»).

Les parts sont en principe émises et rachetées sur la base d'un prix unique, qui correspond à la valeur nette d'inventaire par part. Toutefois, afin de limiter l'effet de dilution, la valeur nette d'inventaire par part est ajustée comme indiqué ci-après lors des jours d'évaluation, et ce, indépendamment du fait que le compartiment fasse état de souscriptions nettes ou de rachats nets le jour d'évaluation concerné. Si aucune souscription ni aucun rachat n'est effectué lors d'un jour d'évaluation d'un compartiment ou d'une catégorie d'un compartiment, la valeur nette d'inventaire par part non ajustée est utilisée comme prix. Le Conseil d'administration détermine à sa discrétion dans quelles circonstances un ajustement anti-dilution est appliqué. En règle générale, la nécessité d'appliquer un ajustement anti-dilution dépend du volume des souscriptions ou des rachats de parts du compartiment concerné. Le Conseil d'administration peut appliquer un ajustement anti-dilution dès lors qu'il estime que, à défaut, les porteurs de parts existants (dans le cas de souscriptions) ou les porteurs de parts restants (dans le cas de rachats) pourraient être lésés. Un ajustement anti-dilution peut notamment être appliqué lorsque:

- (a) un compartiment enregistre un recul constant (c.-à-d. une sortie nette de capitaux du fait de rachats);
- (b) un compartiment enregistre d'importantes souscriptions nettes au regard de sa taille;
- (c) un compartiment fait état de souscriptions nettes ou de rachats nets lors d'un jour d'évaluation; ou

- (d) dans tout autre cas où le Conseil d'administration estime qu'il est dans l'intérêt des porteurs de parts d'appliquer un ajustement anti-dilution.

Lors de l'ajustement anti-dilution, selon que le compartiment fait état de souscriptions nettes ou de rachats nets, la valeur nette d'inventaire par part est majorée ou minorée d'une valeur reflétant de manière appropriée, selon le Conseil d'administration, les frais et taxes ainsi que les écarts susmentionnés. Plus précisément, la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné est ajustée (à la hausse ou à la baisse) d'un montant correspondant (i) aux charges fiscales estimées, (ii) aux frais de transaction encourus par le compartiment dans certaines circonstances et (iii) à l'écart estimé entre le cours acheteur et le cours vendeur des titres dans lesquels le compartiment investit. Dans la mesure où certains marchés d'actions et pays appliquent dans certaines circonstances des structures de frais différentes selon que l'on se place dans un contexte d'achat ou de vente, les ajustements effectués au titre des entrées nettes de capitaux et des sorties nettes de capitaux peuvent être différents. Les ajustements ne peuvent généralement pas dépasser 1% de la valeur nette d'inventaire par part alors en vigueur. Le Conseil d'administration peut décider d'appliquer temporairement un ajustement anti-dilution supérieur à 1% de la valeur nette d'inventaire par part alors applicable au titre de tout compartiment et/ou jour d'évaluation dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, en cas de forte volatilité et/ou illiquidité du marché, de conditions de marché exceptionnelles, de perturbation du marché, etc.), à condition qu'il puisse apporter la preuve qu'un tel ajustement est représentatif des conditions de marché en vigueur et répond au meilleur intérêt des porteurs de parts. L'ajustement anti-dilution est calculé selon la méthode déterminée par le Conseil d'administration. Les porteurs de parts seront informés par le biais des canaux de communication habituels lors de l'introduction et du retrait des mesures temporaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'un compartiment est calculée séparément. Cependant, les ajustements anti-dilution s'appliquent au prorata dans une même mesure à la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie. L'ajustement anti-dilution s'effectue au niveau du compartiment et se rapporte aux opérations en capital, non aux différentes transactions individuelles effectuées par les investisseurs.

Au 31 octobre 2025, la méthodologie du Swing Pricing n'était pas implémentée.

c) Instruments du marché monétaire et titres actualisés

La plus-/moins-value non encore réalisée sur instruments du marché monétaire et titres actualisés est renseignée dans l'état des opérations sous le poste «Plus-/-(moins)-value non réalisée sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements». Après l'échéance, cette plus-value sera comptabilisée au poste «Bénéfice/(perte) réalisé(e) sur instruments du marché monétaire et titres évalués en fonction des rendements».

d) Bénéfice/perte net(te) réalisé(e) sur ventes de titres

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes de titres sont calculé(e)s sur la base du coût d'acquisition moyen des titres vendus.

e) Conversion des devises étrangères

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur le jour d'évaluation. Les revenus et frais exprimés dans des devises autres que celles des compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur à la date de paiement. Les bénéfices ou pertes de change sont enregistré(e)s dans l'état des opérations.

Le coût d'acquisition des titres libellés en devises autres que celle de référence des différents compartiments est converti au «Mid Closing Spot Rate» en vigueur au jour de l'achat.

f) Comptabilisation des transactions sur portefeuille-titres

Les transactions au sein du portefeuille-titres sont comptabilisées les jours de négociation.

g) Comptes annuels combinés

Les comptes annuels combinés sont établis en USD. Les différentes valeurs nettes d'inventaire combiné, l'état combiné des opérations et état combiné des variations de l'actif net au 31 octobre 2025 représentent la somme des valeurs correspondantes de chaque compartiment converties en USD au taux de change en vigueur le jour de clôture.

Les taux de change suivant a été utilisé pour la conversion du rapport annuels combiné au 31 octobre 2025:

Taux de change

USD 1 = AUD	1.527534
USD 1 = CHF	0.802750
USD 1 = EUR	0.866401
USD 1 = GBP	0.761122

h) A recevoir sur ventes de titres, A payer sur achats de titres

Le poste «A recevoir sur ventes de titres» peut également comprendre des créances sur opérations sur devises. Le poste «A payer sur achats de titres» peut également comprendre des engagements sur opérations sur devises.

Les créances et dettes sur opérations de change sont compensées.

i) Comptabilisation d'avoirs en banque et de dépôts à terme

Les avoirs en banque sont comptabilisés à la date de valeur et les dépôts à terme au jour de négociation.

Note 2 – Commission de gestion forfaitaire

Le Fonds paie chaque mois pour les catégories de parts une commission de gestion forfaitaire, calculée sur la valeur nette d'inventaire moyenne des compartiments.

UBS (Lux) Money Market Fund – AUD
 UBS (Lux) Money Market Fund – CHF
 UBS (Lux) Money Market Fund – EUR
 UBS (Lux) Money Market Fund – GBP
 UBS (Lux) Money Market Fund – USD

UBS (Lux) Money Market Fund	Commission de gestion forfaitaire maximale par an	Commission de gestion forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «P»	0.500%	0.550%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-1»	0.240%	0.270%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-B»	0.035%	0.035%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «K-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «F»	0.100%	0.130%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «Q»	0.240%	0.290%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «QL»	0.100%	0.150%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «INSTITUTIONAL»	0.180%	0.210%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «PREFERRED»	0.140%	0.170%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «PREMIER»	0.100%	0.130%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-B»	0.035%	0.035%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «I-X»	0.000%	0.000%
Catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «U-X»	0.000%	0.000%

Pour les catégories de parts suivantes, la commission de gestion forfaitaire effective s'élève à:

UBS (Lux) Money Market Fund	31.10.2025
– AUD K-1-acc	0.240%
– AUD P-acc	0.500%
– AUD Q-acc	0.240%
– AUD QL-acc	0.100%
– CHF F-acc	0.080%
– CHF INSTITUTIONAL-acc	0.080%
– CHF P-acc	0.080%

UBS (Lux) Money Market Fund	31.10.2025
– CHF Q-acc	0.080%
– CHF QL-acc	0.080%
– EUR F-acc	0.100%
– EUR F-dist	0.100%
– EUR I-B-acc	0.035%
– EUR INSTITUTIONAL-acc	0.180%
– EUR K-1-acc	0.240%
– EUR P-acc	0.500%
– EUR PREMIER-acc	0.100%
– EUR P-dist	0.500%
– EUR Q-acc	0.240%
– EUR QL-acc	0.100%
– GBP F-acc	0.100%
– GBP K-1-acc	0.240%
– GBP P-acc	0.500%
– GBP Q-acc	0.240%
– GBP QL-acc	0.100%
– USD F-acc	0.100%
– USD F-dist	0.100%
– USD I-B-acc	0.035%
– USD INSTITUTIONAL-acc	0.180%
– USD (CAD hedged) INSTITUTIONAL-acc	0.210%
– USD K-1-acc	0.240%
– USD (HKD hedged) K-1-acc	0.270%
– USD (RMB hedged) K-1-acc	N/A
– USD P-acc	0.500%
– USD PREFERRED-acc	0.140%
– USD (CAD hedged) P-acc	0.550%
– USD (HKD hedged) P-acc	0.550%
– USD (RMB hedged) P-acc	0.550%
– USD (SGD hedged) P-acc	0.550%
– USD Q-acc	0.240%
– USD (CAD hedged) Q-acc	0.290%
– USD (HKD hedged) Q-acc	N/A
– USD (RMB hedged) Q-acc	N/A
– USD (SGD hedged) Q-acc	0.290%
– USD QL-acc	0.100%
– USD (HKD hedged) QL-acc	0.150%
– USD (RMB hedged) QL-acc	0.150%
– USD (SGD hedged) QL-acc	0.150%

La commission de gestion forfaitaire est appliquée dans les cas suivants:

1. Pour la gestion, l'administration, la gestion de portefeuille et, le cas échéant, la distribution du Fonds, ainsi que pour toutes les tâches du Dépositaire comme la conservation et la surveillance de l'actif du Fonds, le traitement des paiements et les autres tâches énumérées au chapitre «Dépositaire et Agent payeur central», une commission de gestion forfaitaire maximale est facturée au Fonds sur la base de sa valeur nette d'inventaire conformément aux indications suivantes. Cette commission est imputée pro rata temporis à l'actif du Fonds lors de chaque calcul de la valeur nette d'inventaire et payée respectivement chaque mois (commission de gestion forfaitaire maximale). Pour les catégories de parts dont la dénomination comporte la mention «hedged», la commission de gestion forfaitaire

maximale peut englober les frais de couverture du risque de change. La commission de gestion forfaitaire maximale ne sera prélevée que lors du lancement des catégories de parts concernées. Une vue d'ensemble de la commission de gestion forfaitaire maximale figure à la section «Les compartiments et leur politique de placement propre».

Cette commission est reflétée dans les Etats des opérations comme Commission de gestion forfaitaire.

2. La commission de gestion forfaitaire maximale n'inclut pas les rémunérations et coûts accessoires suivants, qui sont imputés en sus à l'actif du Fonds:
- l'ensemble des coûts accessoires résultant de la gestion de l'actif du Fonds pour l'achat et la vente des placements (écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, courtages conformes au marché, commissions, redevances, etc.). Ces coûts sont en principe imputés lors de l'achat ou de la vente des placements concernés. En dérogation à cette règle, ces coûts accessoires, encourus lors de l'achat et de la vente de placements dans le cadre de l'exécution de l'émission et du rachat de parts, sont couverts par le recours au Swinging Pricing conformément au chapitre «Valeur nette d'inventaire, prix d'émission, de rachat et de conversion».
 - les redevances dues à l'autorité de surveillance pour la constitution, la modification, la liquidation et la fusion du Fonds, ainsi que les éventuels frais des autorités de surveillance et, le cas échéant, des Bourses sur lesquelles les compartiments sont cotés;
 - les honoraires de la société d'audit pour l'audit annuel ainsi que pour les attestations liées aux constitutions, aux modifications, à la liquidation et aux fusions du Fonds, ainsi que les autres honoraires payés à la société d'audit pour les services qu'elle fournit dans le cadre de la gestion du Fonds et dans le respect des prescriptions légales;
 - les honoraires des conseillers juridiques et fiscaux ainsi que des notaires en lien avec les constitutions, les enregistrements dans des pays de commercialisation, les modifications, la liquidation et les fusions du Fonds, de même que la défense générale des intérêts du Fonds et de ses investisseurs, dans la mesure où des prescriptions légales ne l'excluent pas explicitement;
 - les coûts afférents à la publication de la valeur nette d'inventaire du Fonds ainsi que l'ensemble des coûts relatifs aux avis aux investisseurs, y compris les coûts de traduction;
 - Les coûts afférents aux documents juridiques du Fonds (Prospectus, DIC, rapports annuels et semestriels, ainsi que tous les autres documents légalement requis dans le pays de domicile et dans les pays de commercialisation);
 - les coûts afférents à un éventuel enregistrement du Fonds auprès d'une autorité de surveillance étrangère, notamment les commissions prélevées par l'autorité de surveillance étrangère, les coûts de traduction et l'indemnisation du représentant ou de l'Agent payeur à l'étranger;
 - les coûts liés à l'exercice de droits de vote ou de droits de créancier par le Fonds, y compris les honoraires de consultants externes;
 - les coûts et les honoraires en lien avec la propriété intellectuelle enregistrée au nom du Fonds ou avec les droits d'utilisation du Fonds;

- j) tous les coûts induits par des mesures extraordinaires prises par la Société de gestion, le Gestionnaire de portefeuille ou le Dépositaire en vue de défendre les intérêts des investisseurs;
- k) en cas de participation à des recours collectifs dans l'intérêt des investisseurs, la Société de gestion peut imputer les coûts de tiers en résultant (p. ex. les frais d'avocat et de Dépositaire) à l'actif du Fonds. La Société de gestion peut en outre imputer l'ensemble des dépenses administratives dans la mesure où celles-ci sont démontrables et peuvent être présentées ou prises en considération dans le cadre de la publication du TER (Total Expense Ratio) du Fonds.

Ces commissions et frais sont reflétés dans les Etats des opérations comme Autres commissions et frais.

- 3. La Société de gestion peut verser des rétrocessions en vue de couvrir l'activité de distribution du Fonds.

Le Fonds supporte également tous les impôts prélevés sur ses actifs et revenus, notamment la *taxe d'abonnement*.

Aux fins de comparaison générale avec les règles de rémunération de différents fournisseurs de Fonds n'appliquant pas de commission de gestion forfaitaire, la commission de gestion maximale correspond à 80% de la commission forfaitaire de gestion.

Pour la catégorie de parts «I-B», une commission couvrant les frais d'administration du Fonds (qui incluent les frais propres à la Société de gestion, au UCI Administrateur et au dépositaire) est prélevée. Les frais liés à la gestion des actifs et à la commercialisation sont directement facturés dans le cadre d'un contrat distinct entre l'investisseur et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses représentants agréés.

Pour les catégories de parts «I-X», «K-X» et «U-X», les frais relatifs aux prestations à fournir en ce qui concerne la gestion des actifs et l'administration du Fonds (qui inclut les frais propres à la Société de gestion, au UCI Administrateur et au dépositaire) ainsi que la commercialisation sont acquittés via les rémunérations dues à UBS Asset Management Switzerland AG en vertu d'un contrat distinct conclu avec l'investisseur.

Pour les catégories de parts «K-B», les frais relatifs aux prestations à fournir en ce qui concerne la gestion des actifs sont acquittés via les rémunérations dues à UBS Asset Management Switzerland AG ou à l'un de ses distributeurs agréés en vertu d'un contrat distinct conclu avec l'investisseur.

Tous les frais pouvant être imputés avec précision à des compartiments individuels leur sont portés en compte. Les frais attribuables aux catégories de parts leur échoient. Lorsque des frais se rapportent à plusieurs ou à l'ensemble des compartiments/catégories de parts, ils sont imputés aux compartiments/catégories de parts concerné(e)s au prorata de leur valeur nette d'inventaire.

Pour les compartiments qui, aux termes de leur politique de placement, peuvent investir dans d'autres fonds monétaires

existants, des frais peuvent être encourus à la fois au niveau du compartiment et du fonds cible concerné. A cet égard, la commission de gestion (hors commission de performance) du fonds cible, dans lequel est investi l'actif du compartiment, peut s'élever jusqu'à 3%, sous réserve d'éventuelles rétrocessions.

Dans le cas de placements dans des parts de fonds gérés directement ou indirectement par la Société de gestion elle-même ou par une autre société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte importante, la participation du compartiment au fonds cible ne doit pas être assujettie aux commissions d'émission et de rachat éventuelles du fonds cible.

Des informations détaillées sur les coûts récurrents (ou frais courants) du Fonds figurent dans les DIC.

Note 3 – Taxe d'abonnement

Le Fonds est régi par la législation luxembourgeoise. En vertu de la législation luxembourgeoise actuellement en vigueur, le Fonds n'est assujetti à aucun impôt à la source, sur le revenu, sur les plus-values ou sur la fortune au Luxembourg. Toutefois, une taxe d'abonnement réduite de 0.01% par an, payable à la fin de chaque trimestre, est prélevée au Grand-Duché de Luxembourg sur l'actif net total de chaque compartiment. L'actif net total de chaque compartiment au terme de chaque trimestre constitue la base du calcul de cette taxe.

Note 4 – Distribution

Conformément à l'Article 10 du règlement de gestion, la Société de gestion détermine à la clôture de l'exercice dans quelle mesure les compartiments concernés donnent droit à des distributions.

Les distributions ne peuvent avoir pour effet de faire descendre l'actif net du Fonds en dessous du minimum prévu par la Loi de 2010. Lorsque des distributions sont effectuées, elles sont versées dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

La Société de gestion est autorisée à verser des dividendes intérimaires et à suspendre les distributions.

Afin que les distributions correspondent aux droits réels des investisseurs, il est procédé à une péréquation des revenus.

Note 5 – Accords de commissions en nature

Pour l'exercice allant du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, aucun «Accords de commissions en nature» n'a été effectué au nom d'UBS (Lux) Money Market Fund et les «Accords de commissions en nature» étaient égales à zéro.

Note 6 – Total Expense Ratio (TER)

Ce ratio de référence a été calculé conformément à la «Directive sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER)» publiée par Asset Management Association Switzerland (AMAS) dans sa version actuelle. Il exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur l'actif net (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage dudit actif net.

TER pour les 12 derniers mois:

UBS (Lux) Money Market Fund	Total Expense Ratio (TER)
– AUD K-1-acc	0.26%
– AUD P-acc	0.52%
– AUD Q-acc	0.27%
– AUD QL-acc	0.12%
– CHF F-acc	0.10%
– CHF INSTITUTIONAL-acc	0.11%
– CHF P-acc	0.14%
– CHF Q-acc	0.11%
– CHF QL-acc	0.10%
– CHF U-X-acc	0.01%
– EUR F-acc	0.11%
– EUR F-dist	0.11%
– EUR I-B-acc	0.05%
– EUR INSTITUTIONAL-acc	0.19%
– EUR K-1-acc	0.25%
– EUR P-acc	0.51%
– EUR PREMIER-acc	0.11%
– EUR P-dist	0.51%
– EUR Q-acc	0.25%
– EUR QL-acc	0.11%
– EUR U-X-acc	0.01%
– GBP F-acc	0.12%
– GBP K-1-acc	0.27%
– GBP P-acc	0.53%
– GBP Q-acc	0.27%
– GBP QL-acc	0.13%
– USD F-acc	0.11%
– USD F-dist	0.11%
– USD I-B-acc	0.05%
– USD INSTITUTIONAL-acc	0.19%
– USD (CAD hedged) INSTITUTIONAL-acc	0.22%
– USD I-X-acc	0.01%
– USD K-1-acc	0.25%
– USD (HKD hedged) K-1-acc	0.28%
– USD P-acc	0.51%
– USD PREFERRED-acc	0.15%
– USD (CAD hedged) P-acc	0.56%
– USD (HKD hedged) P-acc	0.56%
– USD (RMB hedged) P-acc	0.56%
– USD (SGD hedged) P-acc	0.56%
– USD Q-acc	0.25%
– USD (CAD hedged) Q-acc	0.30%
– USD (SGD hedged) Q-acc	0.30%
– USD QL-acc	0.11%

UBS (Lux) Money Market Fund	Total Expense Ratio (TER)
– USD (HKD hedged) QL-acc	0.16%
– USD (RMB hedged) QL-acc	0.17%
– USD (SGD hedged) QL-acc	0.16%
– USD U-X-acc	0.01%

La commission de gestion forfaitaire effective peut changer au cours de la période sous revue (voir note 2).

Les TER des catégories de parts ayant été moins de 12 mois en circulation ont été annualisés.

Les frais de transaction, les frais d'intérêts, les frais de prêt de titres et tous autres frais éventuels liés aux couvertures du risque de change ne sont pas inclus dans le TER.

Note 7 – Portfolio Turnover (PTR)

Le taux de rotation du portefeuille (PTR) a été déterminé comme suit:

$$\frac{(\text{Total des achats de titres} + \text{ventes de titres}) - (\text{Total des émissions d'actions} + \text{rachats d'actions})}{\text{Actif net moyen au cours de la période de reporting}}$$

Actif net moyen au cours de la période de reporting

À la fin de la période de reporting, l'indicateur PTR est le suivant:

UBS (Lux) Money Market Fund	Portfolio Turnover Rate (PTR)
– AUD	225.51%
– CHF	-35.23%
– EUR	-11.42%
– GBP	90.35%
– USD	-92.00%

Note 8 – Frais de transaction

Les frais de transaction comprennent les frais de courtage, les droits de timbre ainsi que les impôts locaux et étrangers si ceux-ci sont dus au cours de l'exercice. Les frais de transaction sont inclus dans les frais liés à l'achat et à la vente de titres.

Pour l'exercice prenant fin au 31 octobre 2025, le Fonds a supporté les frais de transaction suivants liés à l'achat ou à la vente de placements en valeurs mobilières et à des transactions similaires:

UBS (Lux) Money Market Fund	Frais de transaction
– AUD	– AUD
– CHF	– CHF
– EUR	– EUR
– GBP	– GBP
– USD	– USD

Tous les frais de transaction ne sont pas renseignés individuellement. Dans le cas de placements à revenu fixe, de contrats à terme négociés en Bourse et autres contrats de dérivés, les

frais de transaction sont comptabilisés dans le prix d'achat et de vente du placement. Même s'ils ne sont pas renseignés individuellement, ces frais de transaction sont pris en considération pour la performance de l'ensemble des fonds.

Note 9 – Titres en défaut

Dans l'éventualité d'une obligation en «défaut» (qui ne paie pas le montant du coupon / principal comme spécifié dans le prospectus) mais dont une évaluation existe, un paiement final est attendu et l'obligation est donc incluse dans le portefeuille.

De plus il y a des titres en défaut pour lesquels il n'y a plus d'évaluation. Ces titres ont été totalement amortis par le fonds. Ils sont monitorés par la société de gestion qui allouera aux compartiments tout paiement qui peut éventuellement survenir. Ces titres ne sont pas inclus dans le portefeuille mais séparément dans cette note.

UBS (Lux) Money Market Fund – CHF

Obligations	Monnaie	Nominal
GSAMP TRUST 7% 2006-1.10.2036 SER 2006-S6 CL M6	USD	1 000 000.00
HOME EQUITY MORTGAGE TRUST 2006-25.1.2037 SER 2006 - 5 CL B1	USD	2 000 000.00

UBS (Lux) Money Market Fund – EUR

Obligations	Monnaie	Nominal
8% NOMURA ASSET ACCEPTANCE CORP 2006-25.01.2036 NAA-S1 B4	USD	3 539 000.00
HOME EQUITY MORTGAGE TRUST 2006-25.11.2036 SER 2006-4 CL B1	USD	3 710 000.00
6.9% GSAMP TRUST 2006-S4 2006-25.05.2036 SER 2006-S4 CL B1	USD	2 059 000.00
GSAMP TRUST 2006-S4 2006-25.05.2036 SER 2006-S4 CL M7	USD	3 000 000.00
MERRILL LYNCH MORTGAGE INVESTORS TR 2006-25.05.2036 SER 2006-SL2 CL M8	USD	4 370 000.00
HOME EQUITY MORTGAGE TRUST 2006-25.11.2036 SER 2006-4 CL B2	USD	1 000 000.00
NOMURA ASSET ACCEPTANCE CORPORATION 2006-25.07.2036 SER 2006-S3 CL B2	USD	1 306 000.00
NOMURA ASSET ACCEPTANCE CORPORATION 2006-25.07.2036 SER 2006-S3 CL B3	USD	1 000 000.00
NOMURA ASSET ACCEPTANCE CORP 2006-25.08.2036 SER 2006-S4 CL B2	USD	3 681 000.00

UBS (Lux) Money Market Fund – USD

Obligations	Monnaie	Nominal
HOME EQUITY MORTGAGE TRUST 2006-25.01.2037 SER 2006-5 CL B1	USD	1 600 000.00
HOME EQUITY MORTGAGE TRUST 2006-25.11.2036 SER 2006-4 CL B1	USD	250 000.00
HOME EQUITY MORTGAGE TRUST 2006-25.11.2036 SER 2006-4 CL B2	USD	250 000.00
NOMURA ASSET ACCEPTANCE CORPORATION 2006-25-07.2036 SER 2006-S3 CL B2	USD	350 000.00
NOMURA ASSET ACCEPTANCE CORPORATION 2006-25.07.2036 SER 2006 SER 2006-S3 CL B3	USD	300 000.00
SACO I TRUST 2005-WM1 2005-25.04.35 SER 2005-WM1 B4	USD	3 700 000.00
NOMURA ASSET ACCEPTANCE CORP 2006-25.08.2036 SER 2006-S4 CL B3	USD	2 043 000.00
GSAMP TRUST 2005-S1 2005-25.12.2034 2005-S1 B2	USD	3 642 000.00

Note 10 – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a eu aucun événement après la fin de l'exercice nécessitant un ajustement ou une divulgation dans les états financiers.

Note 11 – Droit applicable, juridiction compétente et langue faisant foi

Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg est compétent pour tous les litiges entre les porteurs de parts, la Société de gestion et le dépositaire. Le droit luxembourgeois est d'application. Si des investisseurs étrangers le réclament, la Société de gestion et/ou le dépositaire peuvent toutefois se soumettre eux-mêmes et soumettre le Fonds à la juridiction des pays dans lesquels les parts sont offertes et vendues.

La version anglaise de ce rapport fait foi et seule cette version a été audité par le réviseur d'entreprises. La Société de gestion et le dépositaire peuvent toutefois reconnaître comme obligatoires pour eux-mêmes et pour le Fonds les traductions qu'ils ont validées dans des langues de pays dans lesquels des parts sont offertes et vendues et qui concernent les parts ayant été vendues aux investisseurs de ces pays.

Note 12 – Dérivés de gré à gré

Si le Fonds effectue des transactions hors Bourse (opérations de gré à gré), il peut ainsi être exposé à des risques liés à la solvabilité des contreparties à une transaction de gré à gré: lorsqu'il conclut des contrats à terme, des options et des transactions de swap ou lorsqu'il utilise d'autres techniques ayant trait aux produits dérivés, le Fonds est soumis au risque qu'une contrepartie à la transaction de gré à gré ne respecte pas (ou ne puisse pas respecter) ses obligations concernant un contrat précis ou plusieurs contrats. Le dépôt d'une sûreté peut, à cet égard, réduire le risque de contrepartie. Si un titre est dû au Fonds en vertu d'une convention applicable, ce dernier est déposé en sa faveur auprès d'un dépositaire. La faillite, l'insolvabilité ou tout autre incident de crédit affectant la contrepartie à la transaction de gré à gré ou un membre de son réseau de sous-dépositaires/banques correspondantes peuvent entraîner un retard dans la mise en œuvre des droits du Fonds à l'égard du titre, les limiter, voire les rendre nuls, ce qui contraindrait le Fonds à honorer les obligations lui incombant dans le cadre de la transaction de gré à gré indépendamment de tout titre mis à disposition à l'avance pour couvrir lesdites obligations.

Dérivés de gré à gré*

Les produits dérivés de gré à gré des compartiments mentionnés ci-dessous disposent de comptes de marge au titre

Contrepartie du compartiment	Bénéfice/(perte) non réalisé(e)	Garanties obtenues
UBS (Lux) Money Market Fund – USD		
Citibank	-1 167 500.90 USD	0.00 USD
Morgan Stanley	22.97 USD	0.00 USD
UBS AG	-15 333.34 USD	0.00 USD

* Les produits dérivés négociés sur une plateforme officielle ne figurent pas dans ce tableau étant donné que la chambre de compensation offre des garanties. En cas de défaillance de la contrepartie, la chambre de compensation assume les risques de perte.

Annexe 1 – Engagement global (non audité)

Gestion des risques

La gestion des risques conformément aux approches par les engagements et par la VaR (value at risk, ou valeur à risque) s'effectue dans le respect des lois en vigueur et des dispositions prévues par les autorités de surveillance.

Effet de levier

L'effet de levier est défini selon les directives de l'AEMF applicables comme le montant total des valeurs nominales des produits dérivés auxquels recourt le compartiment concerné. Au terme de cette définition, l'effet de levier peut entraîner un quota de capitaux étrangers artificiellement accru dès lors que certains produits dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture sont intégrés dans le calcul dans certaines circonstances. Par conséquent, ces informations ne reflètent pas nécessairement le risque réel précis de l'effet de levier auquel est soumis l'investisseur.

Compartiments	Méthode de calcul du risque global
UBS (Lux) Money Market Fund – AUD	Approche par les engagements
UBS (Lux) Money Market Fund – CHF	Approche par les engagements
UBS (Lux) Money Market Fund – EUR	Approche par les engagements
UBS (Lux) Money Market Fund – GBP	Approche par les engagements
UBS (Lux) Money Market Fund – USD	Approche par les engagements

Annexe 2 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (non audité)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni de swap sur rendement total au sens du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) N° 648/2012 («STFR») n'ont été effectués. Dès lors, aucune information au sens de l'article 13 du règlement précité ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel.

Annexe 3 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non auditée)

Le Conseil d'administration d'UBS Asset Management (Europe) S.A. (la «Société de gestion» ou le «GFIA») a adopté un Cadre de rémunération (le «Cadre») qui vise à garantir:

d'une part, la conformité du cadre de rémunération avec les lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement les dispositions

- (i) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, telle que modifiée en tant que de besoin (la «Loi OPCVM»), qui transpose la Directive 2009/65/CE (la «Directive OPCVM»), modifiée par la Directive 2014/91/UE (la «Directive OPCVM V»);
- (ii) de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («Directive GFIA»), transposée en droit luxembourgeois par la loi du 12 juillet 2013 («Loi GFIA»), telle que modifiée en tant que de besoin;
- (iii) des orientations de l'AEMF relatives aux bonnes politiques de rémunération applicables aux sociétés de gestion relevant de la Directive OPCVM (ESMA/2016/575) et des orientations de l'AEMF relatives aux bonnes politiques de rémunération applicables aux sociétés de gestion relevant de la Directive GFIA (ESMA/2016/579), publiées le 14 octobre 2016;
- (iv) de la circulaire CSSF 10/437 du 1^{er} février 2010 intitulée «Lignes directrices concernant les politiques de rémunération dans le secteur financier»;
- (v) de la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II) ;
- (vi) du règlement délégué (UE) 2017/565/EU de la Commission du 25 avril 2016 complétant la directive 2014/65/UE (MiFID II Niveau 2);
- (vii) du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («SFDR»);
- (viii) la circulaire CSSF 23/841, transposant les orientations de l'ESMA sur certains aspects des exigences de rémunération MiFID II (ESMA 35-43-3565) (Orientations MiFID ESMA);

et, d'autre part, le respect des Principes de rémunération totale d'UBS Group.

Le Cadre vise à ne pas encourager les prises de risques excessives, à prévoir des mesures pour éviter les conflits d'intérêts, à être compatible avec et à promouvoir une gestion des risques saine et efficace, y compris du risque de durabilité le cas échéant, et à être cohérente avec la stratégie, les objectifs et les valeurs d'UBS Group.

De plus amples informations sur le Cadre de la Société de gestion/du GFIA, qui décrit, entre autres, la méthode de calcul des rémunérations et avantages, sont disponibles à l'adresse <https://www.ubs.com/ame-regulatorydisclosures>. Le Cadre est réexaminé tous les ans par les fonctions de contrôle de la Société de gestion/du GFIA après examen et actualisation par le service des Ressources humaines et est approuvée par le Conseil d'administration de la Société de gestion/du GFIA. La dernière approbation par le Conseil d'administration remonte au 25 septembre 2024. Aucun changement important n'a été apporté au Cadre.

Application des exigences et divulgation des rémunérations

Conformément à l'Article 151 de la Loi OPCVM et à l'Article 20 de la Loi GFIA, la Société de gestion/le GFIA est tenu(e) de publier au moins une fois par an certaines informations concernant son cadre de rémunération et les pratiques appliquées à ses Collaborateurs identifiés.

La Société de gestion/Le GFIA se conforme aux principes de la Directive OPCVM/la Directive GFIA d'une manière et dans une mesure appropriées à sa taille, à son organisation interne ainsi qu'à la nature, à l'étendue et à la complexité de ses activités.

Au regard du volume total d'OPCVM et de FIA gérés, la Société de gestion/le GFIA considère que, bien qu'une grande partie de ceux-ci ne constituent pas des placements complexes ou risqués, le principe de proportionnalité n'est pas applicable au niveau de l'entreprise mais l'est à l'échelon des Collaborateurs identifiés.

Annexe 3 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)

En appliquant le principe de proportionnalité pour les Collaborateurs identifiés, les exigences suivantes relatives aux processus de paiement pour les Collaborateurs identifiés ne sont pas appliquées:

- Versement d'une rémunération variable sous la forme d'instruments liés principalement aux fonds auxquels se réfère leur activité;
- Exigences de report;
- Périodes de rétention;
- Incorporation de facteurs de risque ex-post (c.-à-d. clauses de malus ou de reprise).

Les exigences de report restent toutefois applicables lorsque la rémunération variable annuelle du personnel identifié dépasse le seuil de minimis adopté par la Société de gestion/le GFIA ou lorsque la rémunération annuelle totale de l'employé dépasse le seuil défini dans le cadre de rémunération UBS Group; la rémunération variable sera traitée conformément aux règles du plan définies dans le cadre de rémunération d'UBS Group.

Rémunération du personnel de la Société de gestion/du GFIA

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la rémunération totale agrégée versée au personnel salarié au 31 décembre 2024 et aux administrateurs rémunérés de la Société de Gestion:

EUR 1 000	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale ¹	No de bénéficiaires
Ensemble des collaborateurs	15 697	4 595	20 292	134
- dont les Collaborateurs identifiés	9 107	3 578	12 685	61
- dont les Cadres dirigeants ²	2 820	1 447	4 267	16
- dont les Autres collaborateurs identifiés	6 287	2 131	8 417	45

¹ Conformément au principe de proportionnalité appliqué à la Société de Gestion, l'aperçu reflète les aspects clés de la rémunération totale et exclut les données sur les avantages sociaux, les pensions et les indemnités de départ.

² Le cadre dirigeant comprend le CEO, les Conducting Officers, le Head of Compliance, les directeurs de succursale et les membres du conseil d'administration. Parmi eux, 2 membres du conseil d'administration sont employés par d'autres entités UBS et n'ont droit à aucune rémunération pour ce mandat.

Rémunération des collaborateurs des délégués

À mesure que les pratiques de marché ou la réglementation évoluent, le ou les gestionnaires du portefeuille peuvent considérer qu'il est approprié d'apporter des modifications quant à la méthode de calcul des informations quantitatives sur la rémunération. Lorsque de tels changements sont effectués et en cas de modification du nombre de collaborateurs identifiés et ou de changement du nombre de compartiments au cours de l'année, cela peut avoir pour conséquence que les informations relatives à la Société ne soient pas comparables aux informations fournies l'année précédente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la rémunération totale versée par tous les Gestionnaires délégués à leurs Collaborateurs identifiés en lien avec la Société s'est élevée à 146 374 EUR, dont 62 124 EUR au titre de la rémunération variable (3 bénéficiaires).

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : UBS (Lux) Money Market Fund – AUD
549300Q1EQEQZCGKLO51

Identifiant d'entité juridique :

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- 1) Un investissement d'au moins 51% des actifs dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

2024/2025 : Caractéristique 1 :

- Au cours de la période de référence, 98,15% des actifs étaient investis dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

2023/2024 : Caractéristique 1 :

- A compter du 15/12/2023, 96,43% des actifs étaient investis dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

2022/2023 : Caractéristique 1 :

- Au cours de la période de référence, 94,37% des investissements des produits financiers affichaient un score ESG combiné UBS compris entre 6 et 10.

2021/2022 : Caractéristique 1 :

- A compter du 26 novembre 2022 (date de prise d'effet de la caractéristique ESG), 87,43% des investissements des produits financiers affichaient un score ESG combiné UBS compris entre 6 et 10.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet.

— — — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Sans objet.

— — — **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Sans objet.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (« PIN ») correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. UBS prend en compte les indicateurs de PIN dans son processus de décision.

Actuellement, les indicateurs de PIN suivants sont pris en compte au travers des exclusions de l'univers d'investissement :

1.4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » :

- Les entreprises qui tirent plus d'un certain seuil de leur chiffre d'affaires (conformément à la Politique d'exclusion basée sur la durabilité d'UBS AM) de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ou de l'extraction de sables bitumineux sont exclues.

1.10 « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales » :

- Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne prennent pas de mesures correctives crédibles, telles que déterminées par le Comité de stewardship (Stewardship Committee) d'UBS AM, sont exclues.

1.14 « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) » :

- UBS AM n'investit pas dans des entreprises exerçant une activité en lien avec les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel ou les armes chimiques et biologiques, ni dans des entreprises qui ne respectent pas le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. UBS AM considère qu'une entreprise exerce une activité en lien avec des armes controversées si celle-ci participe au développement, à la production, au stockage, à la maintenance ou au transport d'armes controversées, ou si elle est actionnaire majoritaire (participation de plus de 50%) d'une telle entreprise.

Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure à la section « Politique d'exclusion selon des critères de durabilité » du Prospectus.

Des informations relatives à la prise en compte des PIN sur les facteurs de durabilité figurent également dans le rapport annuel du compartiment.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.10.2025

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	Organismes supranationaux	4,55	Etats-Unis
Sumitomo Mitsui Banking Corp	Banques et établissements de crédit	3,92	Japon
Kuntarahoitus Oyj	Banques et établissements de crédit	3,87	Finlande
Kommunalbanken AS	Banques et établissements de crédit	3,32	Norvège
Banque interaméricaine de développement	Organismes supranationaux	3,27	Etats-Unis
New South Wales Treasury Corp	Institutions publiques sans but lucratif	3,27	Australie
Westpac Banking Corp	Banques et établissements de crédit	3,27	Australie
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau	Banques et établissements de crédit	3,27	Allemagne
Obligation du gouvernement australien	Pays et gouvernements centraux	3,27	Australie
National Treasury Management Agency	Pays et gouvernements centraux	3,26	Irlande
International Finance Corp	Organismes supranationaux	3,26	Etats-Unis
Sheffield Receivables Co LLC	Investissements financiers et autres sociétés diversifiées	3,26	Etats-Unis
BNG Bank NV	Banques et établissements de crédit	3,26	Pays-Bas
European Investment Bank	Organismes supranationaux	3,25	Luxembourg
Landeskreditbank Baden-Wuerttemberg Foerderbank	Banques et établissements de crédit	3,24	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

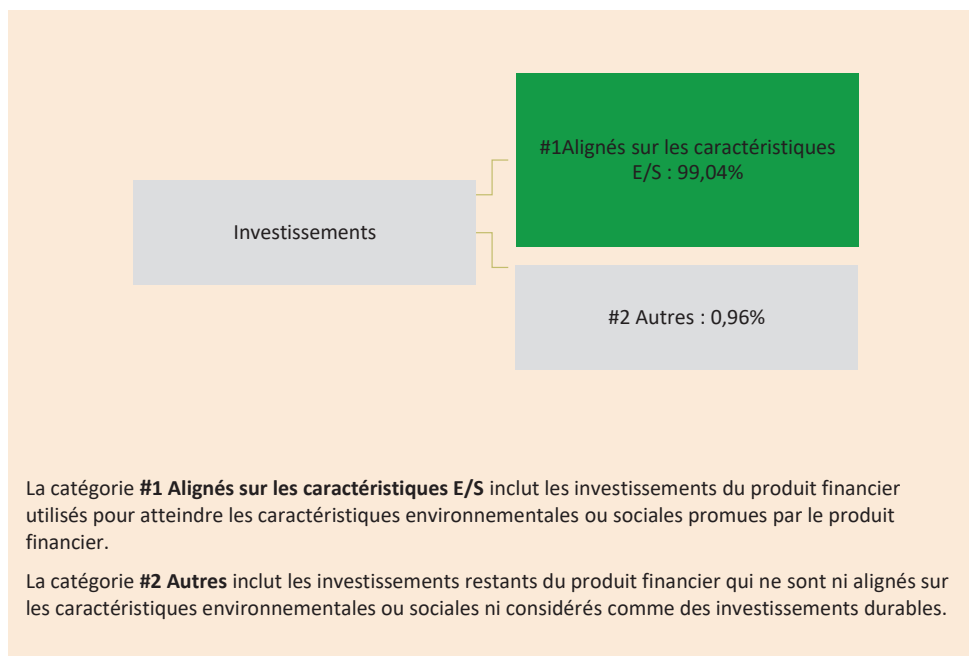
Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.10.2025.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

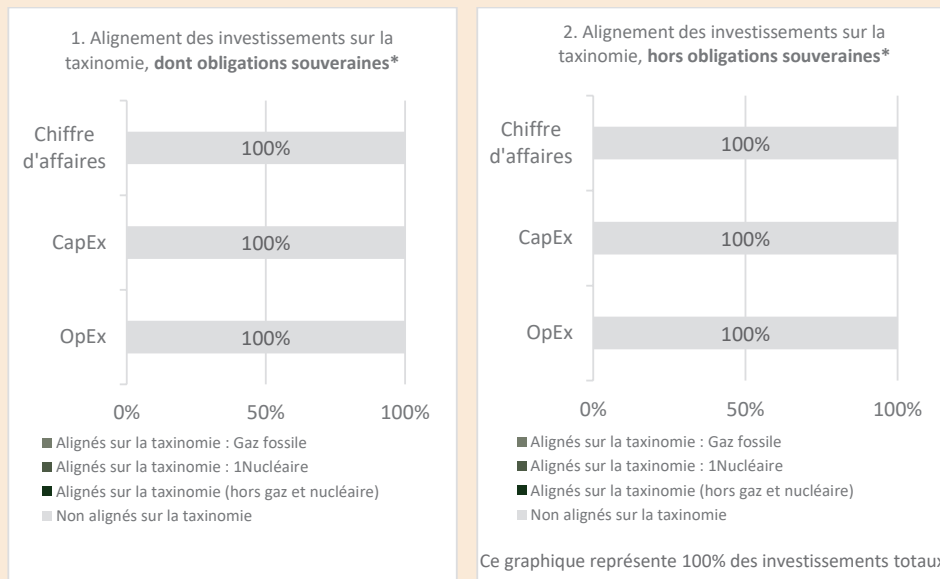
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promises ?**
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Sans objet.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : UBS (Lux) Money Market Fund – CHF
549300887HKEFGJO2957

Identifiant d'entité juridique :

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- 1) Un investissement d'au moins 51% des actifs dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

2024/2025 : Caractéristique 1 :

- Au cours de la période de référence, 91,97% des actifs étaient investis dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

2023/2024 : Caractéristique 1 :

- A compter du 15/12/2023, 92,40% des actifs étaient investis dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS

2022/2023 : Caractéristique 1 :

- Au cours de la période de référence précédente, 87,10% des investissements des produits financiers affichaient un score ESG combiné UBS compris entre 6 et 10.

2021/2022 : Caractéristique 1 :

- A compter du 26 novembre 2022 (date de prise d'effet de la caractéristique ESG), 86,77% des investissements des produits financiers affichaient un score ESG combiné UBS compris entre 6 et 10.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet.

— — — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Sans objet.

— — — **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Sans objet.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (« PIN ») correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. UBS prend en compte les indicateurs de PIN dans son processus de décision.

Actuellement, les indicateurs de PIN suivants sont pris en compte au travers des exclusions de l'univers d'investissement :

1.4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » :

- Les entreprises qui tirent plus d'un certain seuil de leur chiffre d'affaires (conformément à la Politique d'exclusion basée sur la durabilité d'UBS AM) de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ou de l'extraction de sables bitumineux sont exclues.

1.10 « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales » :

- Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne prennent pas de mesures correctives crédibles, telles que déterminées par le Comité de stewardship (Stewardship Committee) d'UBS AM, sont exclues.

1.14 « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) » :

- UBS AM n'investit pas dans des entreprises exerçant une activité en lien avec les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel ou les armes chimiques et biologiques, ni dans des entreprises qui ne respectent pas le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. UBS AM considère qu'une entreprise exerce une activité en lien avec des armes controversées si celle-ci participe au développement, à la production, au stockage, à la maintenance ou au transport d'armes controversées, ou si elle est actionnaire majoritaire (participation de plus de 50%) d'une telle entreprise.

Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure à la section « Politique d'exclusion selon des critères de durabilité » du Prospectus.

Des informations relatives à la prise en compte des PIN sur les facteurs de durabilité figurent également dans le rapport annuel du compartiment.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.10.2025

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
Effet de la Banque nationale suisse	Banques et établissements de crédit	7,96	Suisse
Effets du Trésor suisse	Pays et gouvernements centraux	5,97	Suisse
Westpac Banking Corp	Banques et établissements de crédit	4,18	Australie
Commonwealth Bank of Australia	Banques et établissements de crédit	3,87	Australie
Cooperatieve Rabobank UA	Banques et établissements de crédit	3,52	Pays-Bas
Bank of Nova Scotia/The	Banques et établissements de crédit	3,40	Canada
Akademiska Hus AB	Immobilier	3,26	Suède
European Investment Bank	Organismes supranationaux	3,23	Luxembourg
Banque Federative du Credit Mutuel SA	Banques et établissements de crédit	3,20	France
Kuntarahoitus Oyj	Banques et établissements de crédit	3,05	Finlande
Basler Kantonalbank	Banques et établissements de crédit	2,98	Suisse
Bayerische Landesbank	Banques et établissements de crédit	2,98	Allemagne
DZ Privatbank SA	Banques et établissements de crédit	2,98	Luxembourg
ING Bank NV	Banques et établissements de crédit	2,98	Japon
Nordea Bank Abp	Banques et établissements de crédit	2,96	Finlande



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.10.2025.

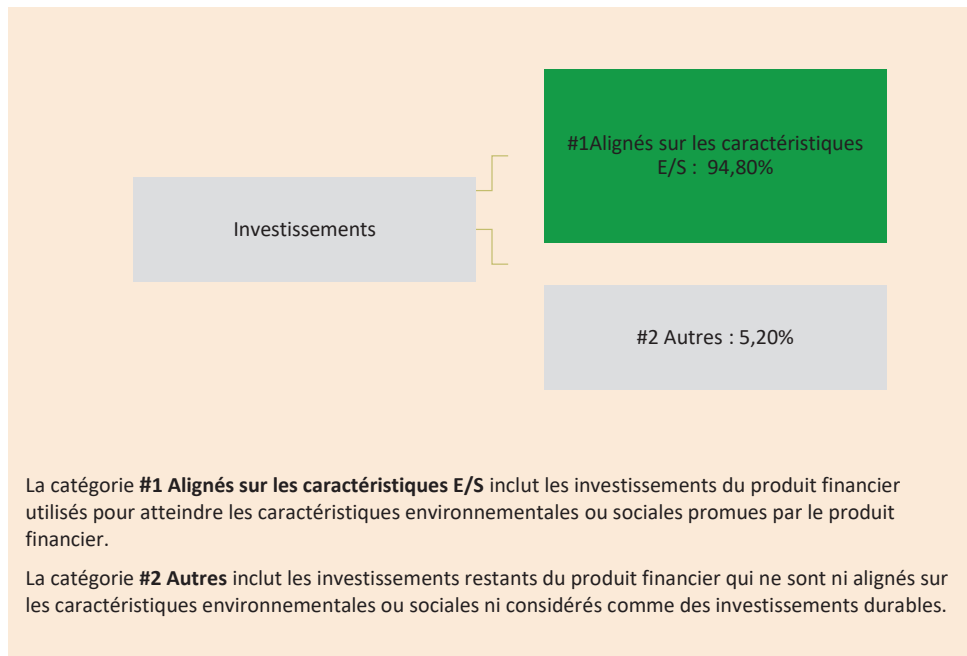
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

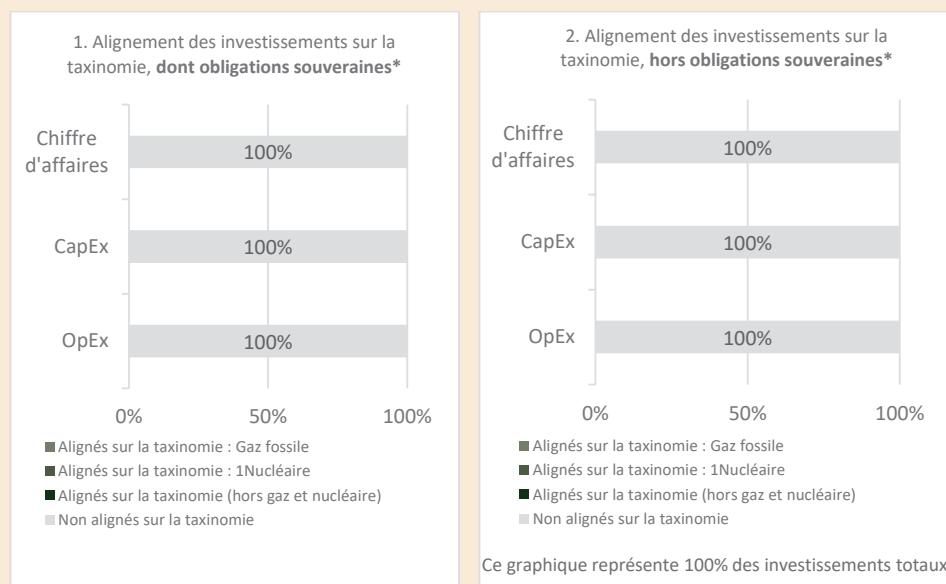
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : UBS (Lux) Money Market Fund – EUR
549300JBK3DRP34Z565

Identifiant d'entité juridique :

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- 1) Un investissement d'au moins 51% des actifs dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

2024/2025 : Caractéristique 1 :

- Au cours de la période de référence, 94,55% des actifs étaient investis dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

2023/2024 : Caractéristique 1 :

- A compter du 15/12/2023, 91,65% des actifs étaient investis dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS

2022/2023 : Caractéristique 1 :

- Au cours de la période de référence précédente, 96,25% des investissements des produits financiers affichaient un score ESG combiné UBS compris entre 6 et 10.

2021/2022 : Caractéristique 1 :

- A compter du 26 novembre 2022 (date de prise d'effet de la caractéristique ESG), 96,01% des investissements des produits financiers affichaient un score ESG combiné UBS compris entre 6 et 10.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Sans objet.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (« PIN ») correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. UBS prend en compte les indicateurs de PIN dans son processus de décision.

Actuellement, les indicateurs de PIN suivants sont pris en compte au travers des exclusions de l'univers d'investissement :

1.4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » :

- Les entreprises qui tirent plus d'un certain seuil de leur chiffre d'affaires (conformément à la Politique d'exclusion basée sur la durabilité d'UBS AM) de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ou de l'extraction de sables bitumineux sont exclues.

1.10 « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales » :

- Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne prennent pas de mesures correctives crédibles, telles que déterminées par le Comité de stewardship (Stewardship Committee) d'UBS AM, sont exclues.

1.14 « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) » :

- UBS AM n'investit pas dans des entreprises exerçant une activité en lien avec les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel ou les armes chimiques et biologiques, ni dans des entreprises qui ne respectent pas le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. UBS AM considère qu'une entreprise exerce une activité en lien avec des armes controversées si celle-ci participe au développement, à la production, au stockage, à la maintenance ou au transport d'armes controversées, ou si elle est actionnaire majoritaire (participation de plus de 50%) d'une telle entreprise.

Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure à la section « Politique d'exclusion selon des critères de durabilité » du Prospectus.

Des informations relatives à la prise en compte des PIN sur les facteurs de durabilité figurent également dans le rapport annuel du compartiment.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.10.2025

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
Svenska Handelsbanken AB	Banques et établissements de crédit	4,77	Suède
Bayerische Landesbank	Banques et établissements de crédit	3,94	Allemagne
UBS Irl Fund plc - UBS Irl Select Money Market Fund - EUR	Fonds d'investissement	3,94	Irlande
Allianz SE	Assurances	3,83	Allemagne
Nordea Bank Abp	Banques et établissements de crédit	3,77	Finlande
ABN AMRO Bank NV	Banques et établissements de crédit	3,43	Pays-Bas
MUFG Bank Ltd/London	Banques et établissements de crédit	3,42	Royaume-Uni
Oesterreichische Kontrollbank AG	Banques et établissements de crédit	3,40	Autriche
Cooperatieve Rabobank UA	Banques et établissements de crédit	3,37	Pays-Bas
Procter & Gamble Co/The	Biens de consommation divers	3,28	Etats-Unis
Credit Agricole SA	Banques et établissements de crédit	3,19	France
NRW Bank	Banques et établissements de crédit	3,03	Allemagne
Australia & New Zealand Banking Group Ltd	Banques et établissements de crédit	2,96	Australie
Sumitomo Mitsui Banking Corp/Brussels	Banques et établissements de crédit	2,85	Belgique
KBC Bank SA	Banques et établissements de crédit	2,85	Belgique



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.10.2025.

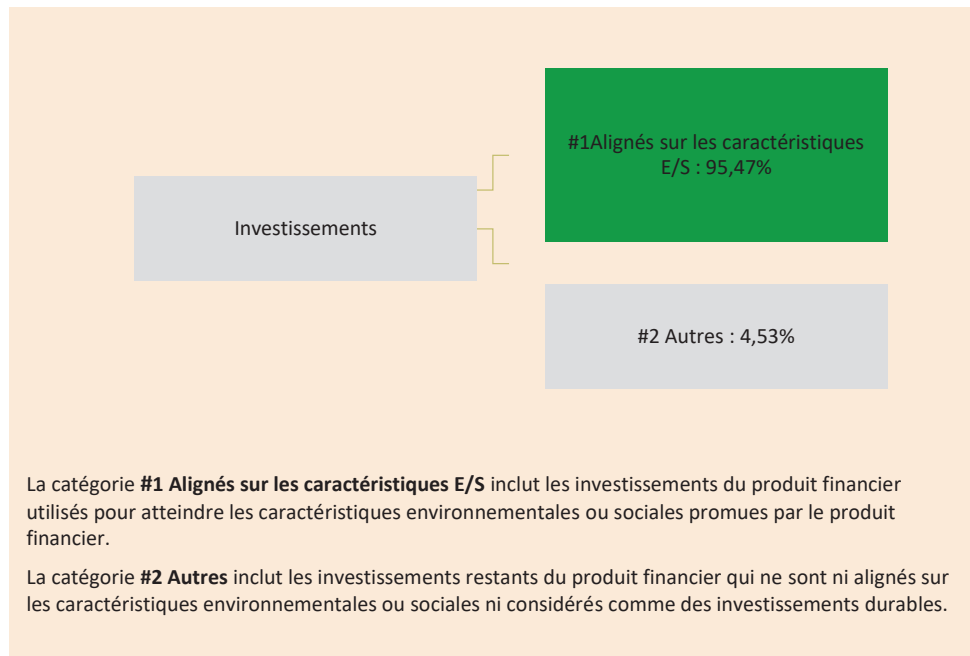
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

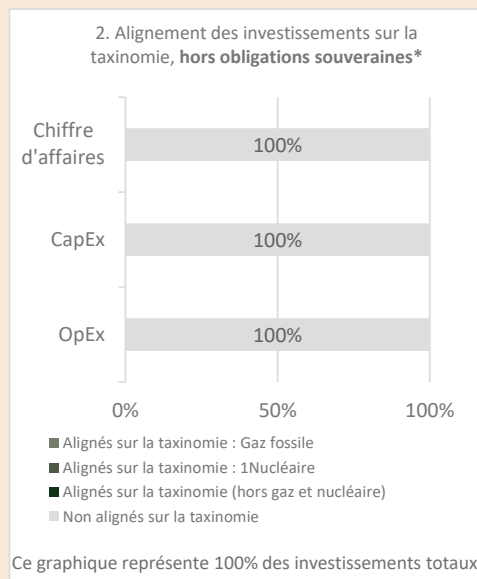
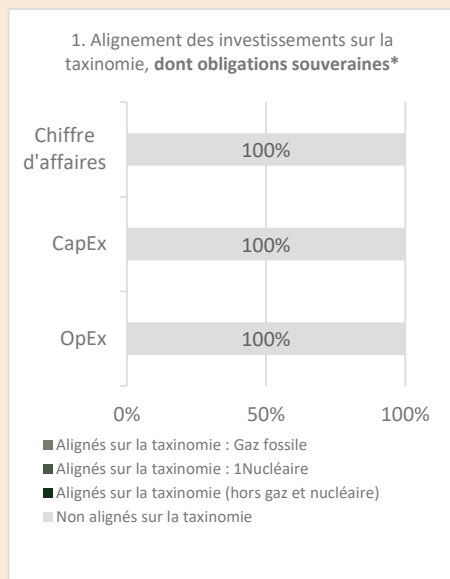
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : UBS (Lux) Money Market Fund – GBP
549300BCEFLDPCXBHM27

Identifiant d'entité juridique :

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- 1) Un investissement d'au moins 51% des actifs dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

2024/2025 : Caractéristique 1 :

- Au cours de la période de référence, 90,25% des actifs étaient investis dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

2023/2024 : Caractéristique 1 :

- A compter du 15/12/2023, 91,50% des actifs étaient investis dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

2022/2023 : Caractéristique 1 :

- Au cours de la période de référence précédente, 89,05% des investissements des produits financiers affichaient un score ESG combiné UBS compris entre 6 et 10.

2021/2022 : Caractéristique 1 :

- A compter du 26 novembre 2022 (date de prise d'effet de la caractéristique ESG), 86,95% des investissements des produits financiers affichaient un score ESG combiné UBS compris entre 6 et 10.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet.

--- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Sans objet.

--- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Sans objet.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (« PIN ») correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. UBS prend en compte les indicateurs de PIN dans son processus de décision.

Actuellement, les indicateurs de PIN suivants sont pris en compte au travers des exclusions de l'univers d'investissement :

1.4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » :

- Les entreprises qui tirent plus d'un certain seuil de leur chiffre d'affaires (conformément à la Politique d'exclusion basée sur la durabilité d'UBS AM) de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ou de l'extraction de sables bitumineux sont exclues.

1.10 « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales » :

- Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne prennent pas de mesures correctives crédibles, telles que déterminées par le Comité de stewardship (Stewardship Committee) d'UBS AM, sont exclues.

1.14 « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) » :

- UBS AM n'investit pas dans des entreprises exerçant une activité en lien avec les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel ou les armes chimiques et biologiques, ni dans des entreprises qui ne respectent pas le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. UBS AM considère qu'une entreprise exerce une activité en lien avec des armes controversées si celle-ci participe au développement, à la production, au stockage, à la maintenance ou au transport d'armes controversées, ou si elle est actionnaire majoritaire (participation de plus de 50%) d'une telle entreprise.

Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure à la section « Politique d'exclusion selon des critères de durabilité » du Prospectus.

Des informations relatives à la prise en compte des PIN sur les facteurs de durabilité figurent également dans le rapport annuel du compartiment.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.10.2025

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
Kuntarahoitus Oyj	Banques et établissements de crédit	3,26	Finlande
Oesterreichische Kontrollbank AG	Banques et établissements de crédit	3,26	Autriche
Mizuho Bank Ltd/London	Banques et établissements de crédit	3,25	Royaume-Uni
Toyota Motor Finance Netherlands BV	Investissements financiers et autres sociétés diversifiées	3,24	Pays-Bas
UBS Irl Select Money Market Fund - GBP	Fonds d'investissement	2,92	Irlande
Jyske Bank A/S	Banques et établissements de crédit	2,60	Royaume-Uni
Bayerische Landesbank	Banques et établissements de crédit	2,60	Allemagne
KBC Bank SA	Banques et établissements de crédit	2,59	Belgique
DNB Bank ASA	Banques et établissements de crédit	2,59	Norvège
Nykredit Bank AS	Banques et établissements de crédit	2,59	Danemark
Nordea Bank Abp	Banques et établissements de crédit	2,58	Finlande
BGL BNP Paribas SA	Banques et établissements de crédit	2,58	Luxembourg
Lloyds Bank PLC	Banques et établissements de crédit	2,57	Royaume-Uni
Citibank NA/London	Banques et établissements de crédit	2,56	Royaume-Uni
Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd	Banques et établissements de crédit	2,26	Japon



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

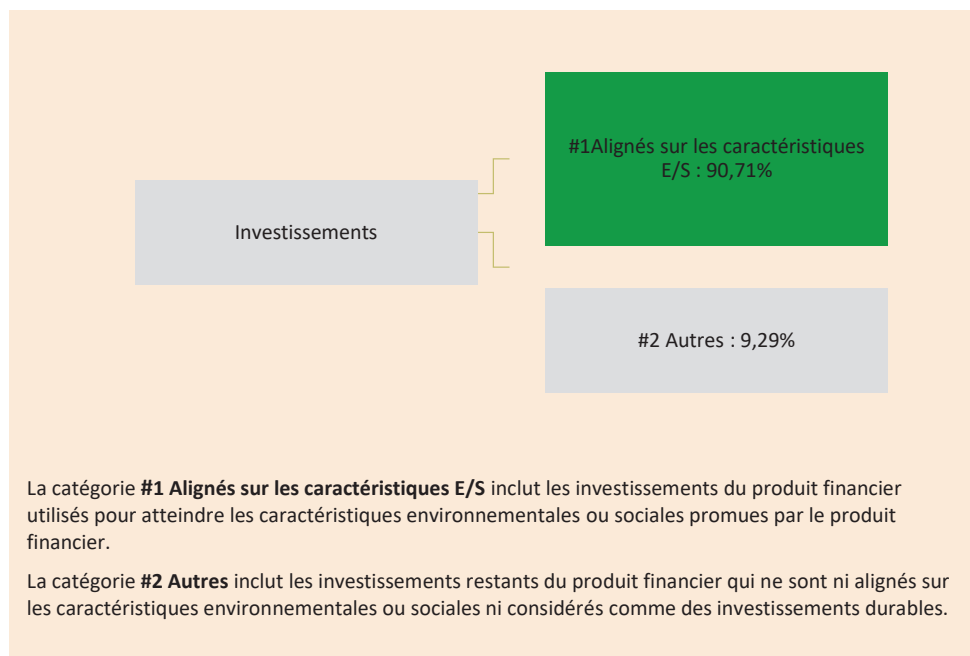
Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.10.2025.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

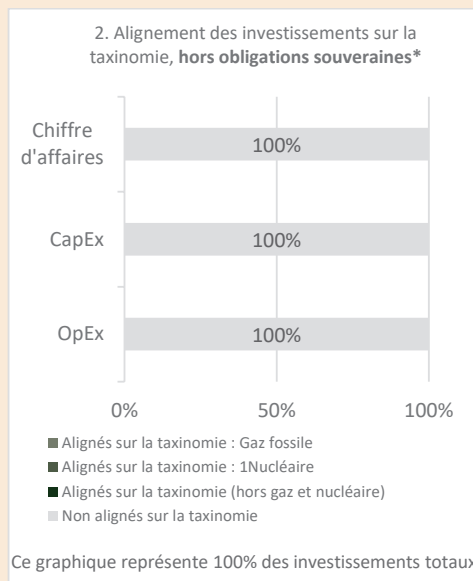
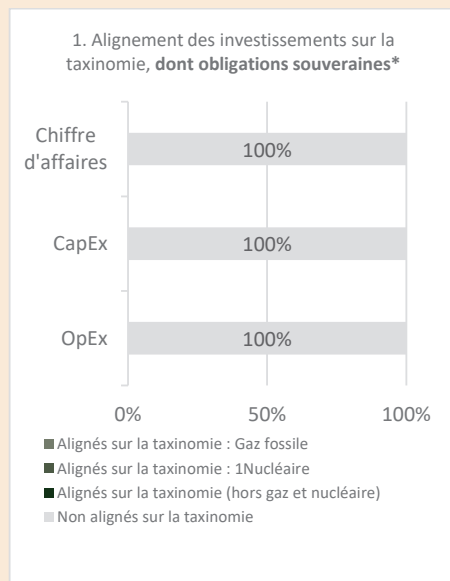
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : UBS (Lux) Money Market Fund – USD
549300U2620IQ1F7CT72

Identifiant d'entité juridique :

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le produit financier étaient les suivantes :

- 1) Un investissement d'au moins 51% des actifs dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier ont été atteintes est indiquée dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la présente annexe.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

2024/2025 : Caractéristique 1 :

- Au cours de la période de référence, 91,18% des actifs étaient investis dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

2023/2024 : Caractéristique 1 :

- A compter du 15/12/2023, 93,54% des actifs étaient investis dans des émetteurs dont le profil de durabilité se situe dans la moitié supérieure de l'échelle du Score ESG combiné UBS

2022/2023 Caractéristique 1 :

- Au cours de la période de référence, 96,25% des investissements des produits financiers affichaient un score ESG combiné UBS compris entre 6 et 10.

2021/2022 : Caractéristique 1 :

- A compter du 26 novembre 2022 (date de prise d'effet de la caractéristique ESG), 91,04% des investissements des produits financiers affichaient un score ESG combiné UBS compris entre 6 et 10.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet.

— — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Sans objet.

— — **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :**

Sans objet.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (« PIN ») correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. UBS prend en compte les indicateurs de PIN dans son processus de décision.

Actuellement, les indicateurs de PIN suivants sont pris en compte au travers des exclusions de l'univers d'investissement :

1.4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » :

- Les entreprises qui tirent plus d'un certain seuil de leur chiffre d'affaires (conformément à la Politique d'exclusion basée sur la durabilité d'UBS AM) de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ou de l'extraction de sables bitumineux sont exclues.

1.10 « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales » :

- Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et qui ne prennent pas de mesures correctives crédibles, telles que déterminées par le Comité de stewardship (Stewardship Committee) d'UBS AM, sont exclues.

1.14 « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) » :

- UBS AM n'investit pas dans des entreprises exerçant une activité en lien avec les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel ou les armes chimiques et biologiques, ni dans des entreprises qui ne respectent pas le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. UBS AM considère qu'une entreprise exerce une activité en lien avec des armes controversées si celle-ci participe au développement, à la production, au stockage, à la maintenance ou au transport d'armes controversées, ou si elle est actionnaire majoritaire (participation de plus de 50%) d'une telle entreprise.

Un lien vers la Politique d'exclusion selon des critères de durabilité figure à la section « Politique d'exclusion selon des critères de durabilité » du Prospectus.

Des informations relatives à la prise en compte des PIN sur les facteurs de durabilité figurent également dans le rapport annuel du compartiment.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31.10.2025

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs nets*	Pays
UBS Irl Select Money Market Fund - USD	Fonds d'investissement	3,41	Irlande
DZ Bank AG Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank Frankfurt Am Main	Banques et établissements de crédit	3,25	Allemagne
Mizuho Bank Ltd/Sydney	Banques et établissements de crédit	3,25	Australie
Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd	Banques et établissements de crédit	3,13	Japon
Swedbank AB	Banques et établissements de crédit	2,87	Suède
Sumitomo Mitsui Banking Corp/Brussels	Banques et établissements de crédit	2,82	Belgique
MUFG Bank Ltd/London	Banques et établissements de crédit	2,73	Royaume-Uni
Credit Agricole SA/London	Banques et établissements de crédit	2,72	Royaume-Uni
Cooperatieve Rabobank UA	Banques et établissements de crédit	2,62	Pays-Bas
BGL BNP Paribas SA	Banques et établissements de crédit	2,60	Luxembourg
Deutsche Bank AG/London	Banques et établissements de crédit	2,59	Royaume-Uni
Lloyds Bank PLC	Banques et établissements de crédit	2,56	Royaume-Uni
KBC Bank SA	Banques et établissements de crédit	2,49	Belgique
ING Bank NV/Sydney	Banques et établissements de crédit	2,39	Australie
DNB Bank ASA	Banques et établissements de crédit	2,34	Norvège



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les proportions d'investissements du produit financier ont été calculées à la fin de la période de référence, à savoir : 31.10.2025.

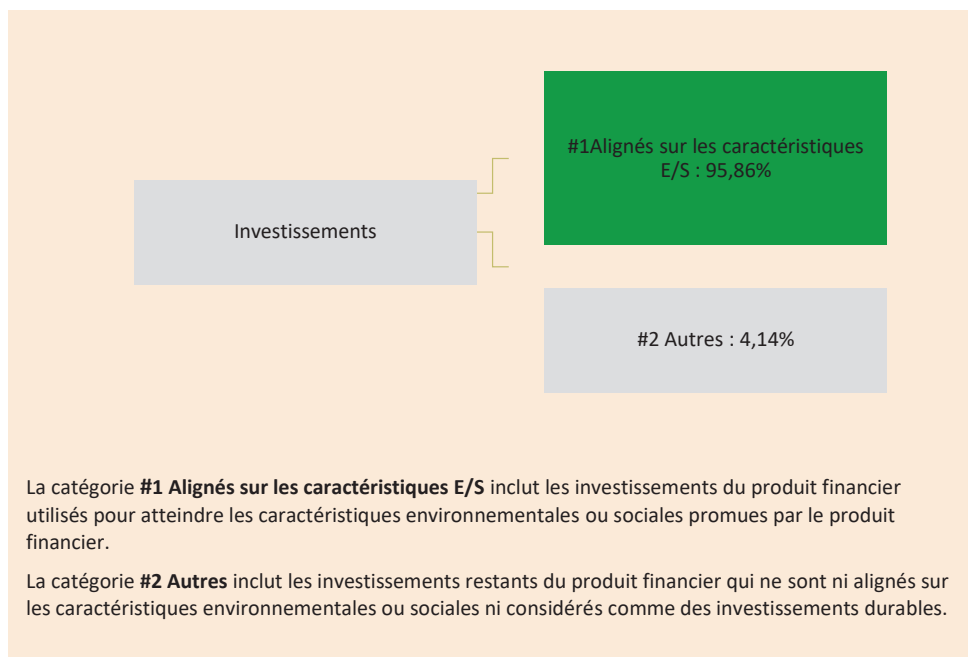
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez vous reporter à la section « Structure du portefeuille-titres » du compartiment concerné du présent Rapport annuel pour connaître la ventilation des secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

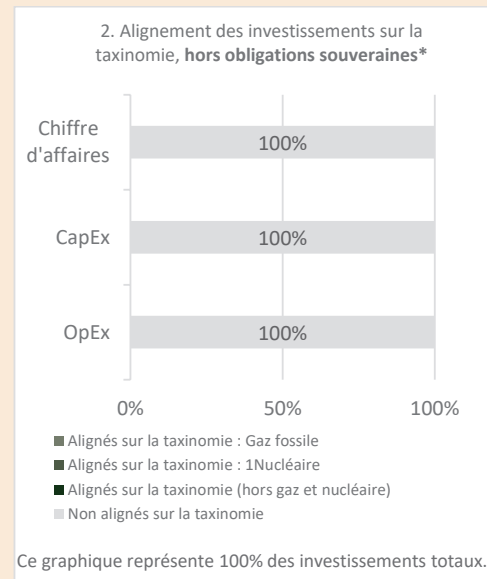
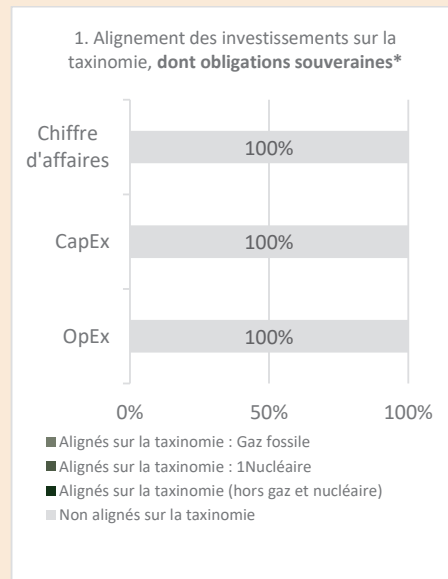
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet.

Annexe 4 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et les instruments non notés aux fins de la gestion des liquidités et du risque de portefeuille. Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en appliquant la stratégie d'investissement et les critères d'exclusion conformément au prospectus. Afin de garantir le respect des stratégies d'investissement et/ou des critères d'exclusion, un contrôle est effectué.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**


Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

 Follow us on LinkedIn

www.ubs.com

